

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



CCR



CCR EN 2023

- 02 2023, les temps forts
- 16 Chiffres clés
- 18 Message de **Jacques Le Pape**,
Président du Conseil d'administration
et d'**Édouard Vieillefond**, Directeur
Général
- 22 Message de **Chrystelle Busque**,
Directrice Générale Adjointe
- 24 La raison d'être de CCR
par **Rose-Marie Tunier**, Directrice
de la Communication et des Affaires
Publiques
- 26 Gouvernance

CCR, RÉASSUREUR PUBLIC

- 30 Catastrophes naturelles :
l'adaptation au changement climatique
est essentielle
- 34 Modélisation et Recherche
- 36 Prévention des risques naturels :
une dynamique à conforter
- 39 Gestion des fonds publics pour
le compte de l'État
- 40 Éclairer les pouvoirs publics
sur l'émergence de nouveaux risques

CCR, UNE ENTREPRISE ENGAGÉE

- 46 Une politique d'investissements
financiers dynamisée
- 48 Immobilier : CCR maintient
la performance de ses actifs
- 50 CCR, un investisseur responsable
- 52 Un collectif humain engagé dans
une nouvelle dynamique
- 56 CCR, mécène environnemental,
culturel et humanitaire

PROFIL ET MISSIONS

— Réassureur public, CCR propose, avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables aux compagnies d'assurance opérant en France.

CCR, forte d'une expérience de plus de 75 ans, est aujourd'hui un acteur incontournable de la réassurance, reconnu pour son expertise dans la gestion des risques et pour la qualité de ses activités de recherche et d'analyse scientifique.

Au 31 décembre 2023, CCR compte 165 collaborateurs exerçant de nombreux métiers. Motivés par la satisfaction de leurs clients et de leurs partenaires, ils exercent leur expertise avec le plus haut degré de professionnalisme.

Cet engagement des collaborateurs dans leurs activités opérationnelles, de recherche et d'innovation permet à CCR de répondre aux exigences de ses missions et aux attentes de ses clients et partenaires.

CCR EN 2023

— En 2023, CCR a vécu une année contrastée dans un contexte de survenue de sinistres à nouveau exceptionnels, notamment dans les Hauts-de-France. La cession de la majorité du capital de CCR Re en juillet 2023 a conduit à la nomination d'une nouvelle équipe dirigeante pour CCR. L'entreprise a servi l'intérêt général en éclairant les pouvoirs publics sur le retrait-gonflement des sols argileux, l'assurabilité des risques climatiques et l'assurabilité des collectivités locales.



Le 10 novembre 2023, des bâtiments inondés à La Calotterie, dans le Pas-de-Calais. Le nord de la France touché par des pluies torrentielles a été placé en vigilance rouge pour les inondations pour la deuxième fois en une semaine, avec une montée des eaux historique le 7 novembre 2023.



Des pompiers aident un habitant à évacuer une rue inondée lors d'une opération de sauvetage à Isques, près de Boulogne-sur-Mer, dans le nord de la France, le 7 novembre 2023.

Des dizaines de communes ont été touchées par des inondations le 7 novembre 2023 dans le Pas-de-Calais, où la Liane et l'Aa ont atteint des niveaux exceptionnels autour de Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.





Inondations dans le Nord de la France - novembre 2023

Des inondations exceptionnelles ont eu lieu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais à la suite d'une succession de tempêtes et d'épisodes pluvieux depuis le début du mois de novembre. Cette succession de périodes pluvieuses exceptionnelles dans un contexte de sols saturés en eau a donné lieu à des débordements majeurs de cours d'eau, générant de lourds dégâts.

348 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.



Séisme de La Laigne – juin 2023

Le vendredi 16 juin à 18h38, un séisme de magnitude de 4,9 a été ressenti dans les départements de Charente-Maritime (17), des Deux-Sèvres (79) et de la Vendée (85). Son épocentre est localisé dans la commune de Cram-Chaban (17), entre le sud-ouest de Niort et La Rochelle. La commune la plus impactée est celle de La Laigne (17).

36 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.



Inondations sur l'Ouest consécutives à la tempête Domingos – novembre 2023

La tempête Domingos a touché le centre ouest de la France dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023. Les fortes rafales de vent ont généré de nombreux dégâts notamment en Nouvelle Aquitaine. Les fortes précipitations qui ont accompagné et suivi cette tempête ont provoqué de multiples inondations, notamment dans l'ouest de la France. Les dommages observés à la suite du passage de Domingos ont été principalement dus aux effets du vent et ne relèvent donc pas du régime Cat Nat, seuls ceux dus aux inondations sont pris en charge par le régime.

2 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.

* Au 13/03/2024.





Dans le nord de la France le 4 janvier 2024,
à la suite de la crue de l'Aa, une partie de la ville
d'Arques est inondée dans le Pas-de-Calais.









Orages en Rhône-Alpes – septembre 2023

La journée du lundi 18 septembre a été marquée par de forts orages très localisés, pluvieux et quasi-simultanés sur plusieurs départements rhônalpins. Ces orages se sont développés de façon peu mobile et se sont succédés rapidement engendrant alors des lames d'eau très importantes.

63 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.



Inondation dans le Centre-Est – novembre 2023

Les mois d'octobre et de novembre ont été marqués par un cumul exceptionnel de pluie dans une frange est du pays et en particulier sur les Alpes et le Jura. Les pluies du 13 au 16 novembre arrivant dans ce contexte de sol saturé et de fonte nivale ont eu pour conséquence de faire déborder de nombreux cours d'eau alpins (l'Arve, l'Arly, l'Isère, entre autres) et jurassiens (par exemple la Loue, le Doubs) ainsi que leurs affluents entraînant localement des dommages..

34 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.



Cyclone Tammy en Guadeloupe – octobre 2023

Dans la nuit du 20 au 21 octobre, la Guadeloupe a été placée en alerte violette cyclone en raison du passage de l'ouragan Tammy à l'est de l'île de la Désirade (1 400 habitants). Lors de cet épisode, des pluies intenses et peu mobiles ont provoqué localement des phénomènes de débordement de cours d'eau, de ruissellement et de ravinement d'envergure.

11 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.

* Au 13/03/2024.



Inondations consécutives à la tempête Aline sur le Sud-Est de la France - octobre 2023

Les journées des 18 au 20 octobre ont été marquées par de forts orages très localisés, pluvieux et quasi-simultanés sur plusieurs départements du Sud-Est (Gard, Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Provence, Hautes Alpes, Isère et Savoie) à la suite du passage de la tempête Aline. Ces orages se sont développés de façon peu mobile et se sont succédés rapidement engendrant des lames d'eau conséquentes.

60 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.



Submersions marines consécutives à la tempête Céline - octobre 2023

Le passage entre le 28 et le 29 octobre d'une dépression, nommée Céline, a provoqué un coup de vent dans le nord-ouest du pays avec des rafales dépassant les 100 km/h en bord de mer, de la Vendée au sud du Finistère ainsi que sur le nord Cotentin et le Boulonnais. Ce coup de vent bien qu'habituel pour la saison, est survenu dans un contexte de grandes marées provoquant de multiples submersions sur la côte Atlantique nord.

11 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.



Inondations en Corse consécutives aux tempêtes - novembre 2023

La Corse a été frappée par le passage des deux tempêtes violentes : Ciaran (du 1^{er} au 2 novembre) et Domingos (du 4 au 5 novembre). Ces tempêtes ont provoqué d'importants dégâts liés aux vents mais également aux inondations consécutives aux forts cumuls de pluie.

35 communes reconnues* en état de catastrophe naturelle.

* Au 13/03/2024.









14^e Journée CCR CAT – juin 2023

La quatorzième édition de cet événement qui rassemble chaque année les acteurs du marché français de l'assurance s'est déroulée mercredi 14 juin 2023 avec pour thématique : « Anticipation, adaptation, assurabilité ». Cette journée a permis aux participants de se retrouver autour de quatre temps forts, le changement climatique, les risques en agriculture, la sécheresse et la prévention.



Remise du Prix CCR Cat Nat 2023 – juin 2023

Le prix CCR Cat Nat, qui récompense une thèse de doctorat consacrée à la connaissance des catastrophes naturelles et son application aux métiers de l'assurance et à la prévention des risques, a été remis à l'occasion de la 14^e Journée CCR CAT. L'édition 2023 de ce prix ouvert au niveau européen s'adressait aux doctorants ayant soutenu une thèse de doctorat entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2023. La 9^e édition de ce prix a récompensé deux lauréats : **Eugénie Cazaux** pour « La prise en compte des risques côtiers par les marchés fonciers et immobiliers du littoral français métropolitain : ambivalence de la mer et tentatives de régulation publique du « désir de rivage » à l'aube du changement climatique » et **Thomas Candela** pour « Optimisations cartographiques pour la gestion des crises et des risques majeurs : le cas de la cartographie rapide des dommages post-catastrophes ». Les lauréats ont obtenu une récompense de 5000 €. Le jury est composé d'universitaires, d'experts du secteur de la recherche et de l'assurance et de représentants de CCR.



Les Rendez-Vous de septembre (RVS) – septembre 2023

La 65^e édition des RVS, permettant à l'ensemble des acteurs du marché de l'assurance et de la réassurance de se rencontrer et d'échanger de manière bilatérale en amont des renouvellements, s'est déroulée du 10 au 13 septembre en présence des représentants de CCR.



Le Master Club 2023 – septembre 2023

Edouard Vieillefond a participé au Master Club organisé par le Cercle LAB vendredi 15 septembre à Barcelone. Il est intervenu lors d'une conférence sur le thème : « Tour du monde des régimes Cat Nat, escale en Espagne ». Les participants ont pu découvrir les modèles et les spécificités des régimes d'indemnisation des catastrophes naturelles en France et en Espagne, deux systèmes exemplaires en matière de mutualisation des risques.



Forum météo & climat – octobre 2023

Edouard Vieillefond a pris la parole sur le thème : « Transformer son modèle économique pour contribuer à un développement sobre et collaboratif » lors du 20^e Forum international Météo-Climat qui s'est tenu le 6 octobre. Ce colloque a rassemblé des représentants de 40 pays qui ont échangé autour de la question : « Comment dialoguer sur nos transformations futures ? ».

21^e Club Espace Pro – octobre 2023

Les équipes de la Direction des Réassurances, Conseil et Modélisation ont rassemblé leurs clients à l'occasion du 21^e Club Espace Pro. Ce club a pour vocation de rassembler des ambassadeurs de chaque cédante utilisatrice de l'Espace Pro afin d'échanger avec eux sur les fonctionnalités et données de la plateforme et les informer sur les sujets d'actualité.



Baden Baden – octobre 2023

Les experts de CCR ont participé aux rencontres annuelles de Baden-Baden aux côtés de réassureurs, souscripteurs, courtiers et experts internationaux. Ces rencontres offrent aux professionnels une occasion d'anticiper les risques à venir, nouer des liens, partager des visions et rester en phase avec les dynamiques du secteur.

Chiffres clés 2023



1 228
**CHIFFRE
D'AFFAIRES BRUT**
(EN MILLIONS D'EUROS)



3 500
SINISTRALITÉ CAT NAT
À L'ÉCHELLE DU MARCHÉ
POUVANT ÊTRE COUVERTE
PAR CCR SANS L'INTERVENTION
DE L'ÉTAT
(EN MILLIONS D'EUROS
AU 1^{er} JANVIER 2024)



9 929
**ACTIFS GÉRÉS
EN VALEUR
DE MARCHÉ**
(EN MILLIONS D'EUROS)



2,0 %
**TAUX DE RENDEMENT
DES ACTIFS INVESTIS**
(EXPRIMÉ EN NORMES
COMPTABLES FRANÇAISES)*



107,3 %
RATIO COMBINÉ



101
RÉSULTAT NET
(EN MILLIONS D'EUROS)



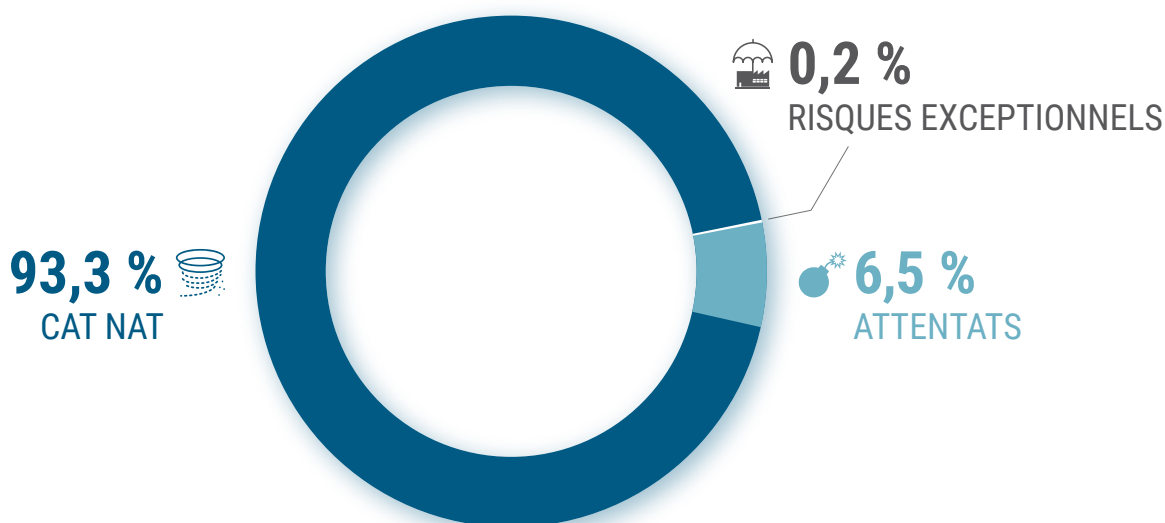
-80
**RÉSULTAT
TECHNIQUE**
(EN MILLIONS D'EUROS)



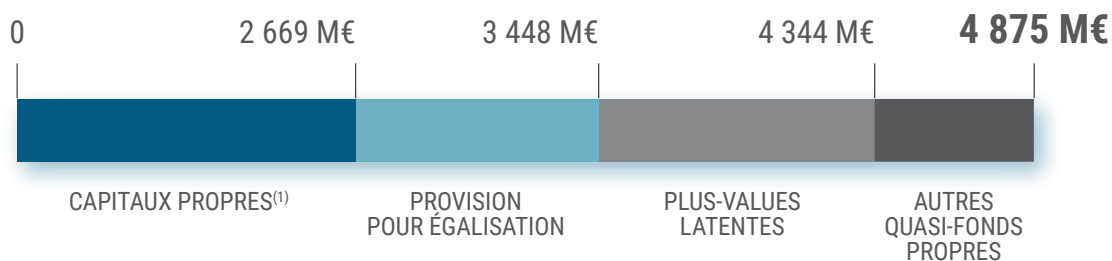
181
RÉSULTAT FINANCIER
(EN MILLIONS D'EUROS)

* Actifs valorisés en prix de revient et rendements hors évolution du stock de plus et moins-values latentes.

Répartition du chiffre d'affaires



Fonds propres éligibles sous Solvabilité 2



Notation CCR



⁽¹⁾ Valorisés selon les principes French GAAP, hors valorisation des plus et moins-values latentes et hors provisions pour égalisation.



JACQUES LE PAPE

Président du Conseil d'Administration

ÉDOUARD VIEILLEFOND

Directeur Général de CCR

« RÉASSURER ET CONSEILLER
POUR RELEVER LES DÉFIS
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

« LE RÉGIME CATASTROPHES NATURELLES QUI A PLUS DE 40 ANS NE FONCTIONNE BIEN QUE SI LA RÈGLE DU JEU EST RESPECTÉE : CONSTITUER DES RÉSERVES PENDANT LES ANNÉES ORDINAIRES POUR INDEMNISER LES SINISTRES DES ANNÉES EXTRAORDINAIRES. »

Dans quel contexte économique s'est inscrite l'action de CCR en 2023 ?

JACQUES LE PAPE : 2023 aura été une année de réalisation de nombreux risques. D'une part, le contexte d'inflation et de taux d'intérêt élevés a eu un impact pour CCR, à la fois positif, en matière de rendements financiers et négatif, avec une hausse des coûts d'indemnisation. Par ailleurs, la sécheresse de 2022 qui était exceptionnelle et les événements de 2023, qui ont vu advenir nombre de sinistres importants, ont continué à peser sur notre coût de sinistres.

Dans ce nouveau contexte, quelle a été la performance de l'entreprise en 2023 ?

JACQUES LE PAPE : L'entreprise a rempli sa mission première, car elle a indemnisé beaucoup de sinistres et en a provisionné encore davantage. CCR a aussi finalisé la cession de CCR Re, avec une plus-value qui nous a donné de la marge de manœuvre financière et nous a aidés à avoir une meilleure performance que la performance technique tirée vers le bas par les sinistres.

Pensez-vous que les attentes de vos parties prenantes ont changé ?

JACQUES LE PAPE : Du fait du changement climatique, les coûts d'indemnisation à la charge des compagnies et de CCR augmentent. Le régime catastrophes naturelles, qui a plus de 40 ans, ne fonctionne bien que si la règle du jeu est respectée : constituer des réserves pendant les années ordinaires pour indemniser les sinistres des années extraordinaires. Il y avait donc une attente de l'ensemble des parties prenantes de préserver ce régime pour que CCR reste capable de faire son métier : indemniser les victimes au travers des compagnies de la place. Augmenter le niveau des primes du régime catastrophes naturelles est une mesure qui s'est donc imposée à l'ensemble des parties prenantes. Cette décision a été prise par le ministre des Finances en fin d'année 2023 et l'augmentation prendra effet début 2025.

Comment l'année s'est-elle déroulée pour CCR ?

ÉDOUARD VIEILLEFOND : L'année 2023 s'est bien déroulée dans le cadre de la réalisation des axes stratégiques que nous nous étions fixés. Nous avons réussi à achever la ces-

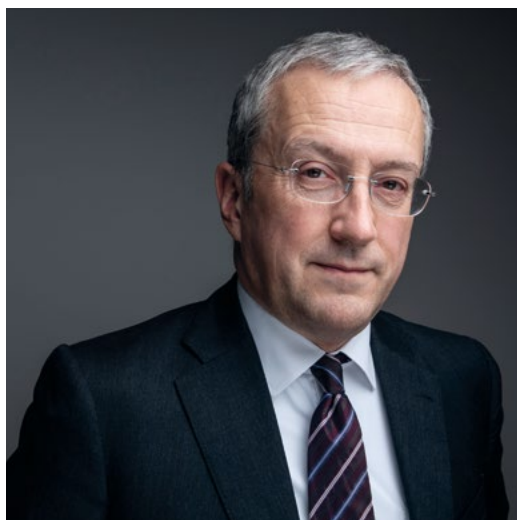
sion de la majorité du capital de CCR Re en juillet dernier. Aujourd'hui, CCR Re vogue avec son nouvel actionnaire majoritaire. Il reste toutefois du travail opérationnel de séparation à accomplir et nous conservons 25 % du capital. Cette cession nous a permis de nous concentrer sur les deux axes restants : la réassurance publique et notre mission de conseil. Dans le cadre de cette dernière, nous avons soutenu les pouvoirs publics pendant l'examen de plusieurs textes de loi. Nous avons beaucoup contribué à ce que ces textes soient de bonne qualité et préservent un équilibre entre solidarité et responsabilité.

Nous avons mis à jour notre stratégie dite « Horizon 2025 », avec un point d'aboutissement en septembre dernier, pour renforcer certaines priorités et valoriser davantage notre expertise. Nous avons choisi d'accélérer sur le conseil et de renforcer cet axe sur lequel nous pouvons apporter beaucoup de choses. Nous avons l'intention de bâtir un pôle d'expertise plus fort.

Juste avant la fin de l'année 2023 a été décidée l'augmentation de la surprime « Cat Nat » de 12 à 20 %, que nous avons appelée de nos vœux. C'est une excellente nouvelle qui permet de financer le régime. Cette mesure permettra-t-elle de retrouver un équilibre sur le long terme ? Non, elle est suffisante sur le court terme (techniquement parlant, nous avons quand même eu 7 années déficitaires sur les 8 dernières) mais à horizon 2050 il faudra encore ajouter quelques points de pourcentage pour prendre en compte les effets du réchauffement climatique.

Quel bilan dressez-vous des activités de CCR en 2023 ?

ÉDOUARD VIEILLEFOND : Notre cœur d'activité, la réassurance, s'est très bien comporté, nous avons continué de rembourser les sinistres. Les traités avec nos assureurs clients ont pu être renouvelés dans de bonnes conditions, tout en maintenant l'excellence technique. Enfin, nous avons profité des nouvelles conditions des taux d'intérêt sur le marché pour améliorer le rendement de nos actifs. En interne, l'année 2023 a été consacrée au début de la mise en œuvre opérationnelle de notre stratégie actualisée. ➤



« LE CONTEXTE D'INFLATION ET DE TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS DANS LEQUEL NOUS NOUS INSCRIVONS A EU UN IMPACT POUR CCR, À LA FOIS POSITIF, EN MATIÈRE DE RENDEMENTS FINANCIERS ET NÉGATIF, AVEC UNE HAUSSE DES COÛTS D'INDEMNISATION. »

Quel résultat financier avez-vous obtenu ? Pouvez-vous le commenter ?

> **ÉDOUARD VIEILLEFOND** : Pour faire face au contexte climatique, CCR a tiré profit de la cession de la majorité du capital de CCR Re pour renforcer son actif. La plus-value réalisée par cette cession a permis d'accélérer la rotation de l'actif financier, et de réinvestir dans un portefeuille de qualité équivalente mais de meilleur rendement. Il en résulte une forte hausse du résultat financier de CCR en 2023 (182 M€, en hausse de 85 M€ par rapport à 2022), dont les effets s'amplifieront en 2024. Le Résultat net s'établit ainsi à 101 M€ pour 2023. Il traduit une année contrastée pour CCR, dans un environnement technique et réglementaire pesant sur son passif, mais qui a su profiter de l'opportunité de la cession de CCR Re pour renforcer son actif.

Quels ont été les défis relevés en 2023 ?

JACQUES LE PAPE : Pour le Conseil d'administration, le fait saillant, en dehors de la cession de CCR Re et de la correction structurelle du niveau de nos recettes, a été la mise en place d'un nouveau management à l'occasion de la cession de CCR Re. Cette équipe renouvelée, sous le leadership d'Édouard Vieillefond et de Chrystelle Busque comme numéro deux, a une solide expertise de l'assu-

rance et de la réassurance. Sous sa direction, CCR sera en mesure de délivrer les actions que l'on attend d'elle.

Quels ont été les temps forts et les faits marquants au sein des principales activités de CCR ?

ÉDOUARD VIEILLEFOND : CCR est rythmée par un certain nombre d'événements : renouvellement des traités de réassurance, publication de différents rapports à l'occasion desquels nous valorisons notre savoir technique et scientifique. L'opération de scission-séparation avec CCR Re impliquait aussi de renforcer CCR et de « partir lancés ». Ma plus grande fierté est d'avoir pu rebâtir une équipe avec des collaborateurs dont une partie vient de l'extérieur. Nous avons les bons experts au bon endroit dans les activités cœur de CCR : le conseil, la prévention, la modélisation, l'investissement, la gestion des risques, etc. Maintenant à nous de travailler !

Quels ont été les principaux résultats obtenus dans chacune de ces différentes activités ?

ÉDOUARD VIEILLEFOND : Le chiffre d'affaires de CCR atteint 1 228 M€ en 2023, en hausse de 13,8 % par rapport à 2022. Il se répartit entre 93,2 % pour l'activité Cat Nat, 6,5 % pour le risque attentats et 0,2 % pour les risques exceptionnels. Notre activité de conseil s'est traduite par une production de rapports de grande qualité qui ont fait la preuve de leur utilité, au profit de l'ensemble de nos parties prenantes (pouvoirs publics, mais également l'écosystème « Cat Nat » qui nous entoure au sens large). Notre nouvelle politique d'investissement, plus libre, nous a permis progressivement de retrouver un taux de rendement cible plus « classique » à 2 %.

Quels ont été les principaux chantiers mis en œuvre en 2023 ?

ÉDOUARD VIEILLEFOND : Nous avons notamment renouvelé notre accord de commissionnement avec les cédantes pour l'année 2024, et enregistré une bonne réussite des renouvellements fin 2022 et fin 2023. La nouvelle gouvernance opérationnelle s'est installée très rapidement à la suite des nominations de Chrystelle Busque et de moi-même, afin d'assurer la continuité de l'activité de CCR.

Dans quel contexte avez mis en place une équipe dirigeante renouvelée et renforcée ?

JACQUES LE PAPE : La nouvelle équipe est arrivée progressivement. Nous avons anticipé cette évolution en nommant Édouard Vieillefond en tant que directeur général délégué en septembre 2022 afin que la transition puisse se faire de façon ordonnée et permette de gérer à la fois la cession de CCR Re et le pilotage des changements à apporter au régime d'indemnisation des catastrophes naturelles dans le contexte du changement climatique. L'équipe précédente, sous l'égide de Bertrand Labilloy, avait géré avec succès le développement de CCR Re et



« NOUS AVONS CHOISI D'ACCÉLÉRER SUR LE CONSEIL ET DE RENFORCER CET AXE SUR LEQUEL NOUS POUVONS APPORTER BEAUCOUP DE CHOSES. NOUS AVONS L'INTENTION DE BÂTIR UN PÔLE D'EXPERTISE PLUS FORT. »

amené CCR à un degré d'expertise remarquable. Nous devons mettre en place une équipe capable de gérer cette transition et de reprendre en charge la gestion du régime public des catastrophes naturelles.

Comment se définit aujourd'hui le périmètre et la gouvernance de CCR ?

JACQUES LE PAPE : Le champ d'action de CCR s'est simplifié. À l'exception des 25 % encore détenus dans le capital de CCR Re, l'activité de CCR est désormais concentrée sur l'activité pour le compte des pouvoirs publics, avec ces trois volets : réassurer, aider les pouvoirs publics à gérer le régime et vérifier que les nouveaux risques émergents sont bien identifiés pour être couverts. En termes de gouvernance, le conseil d'administration est resté stable (à l'exception incidente de certains administrateurs salariés) et le management s'est simplifié, avec une équipe structurée autour de l'activité de réassurance publique.

Quels sont les objectifs et les réalisations du plan stratégique ?

ÉDOUARD VIEILLEFOND : Nous sommes aujourd'hui dans une phase opérationnelle du plan stratégique, à travers trois chantiers fondamentaux. D'abord, nous avons commencé à reformuler notre raison d'être, ensuite nous allons

revisiter notre cadrage financier, avec un nouveau plan d'affaires et une gestion actif-passif totalement renouvelée. Enfin, il s'agit en 2024 de passer de la théorie stratégique à la pratique, en élaborant un modèle opérationnel cible pour pouvoir atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Quels sont les principaux enjeux auxquels va faire face la réassurance publique dans les années à venir ?

JACQUES LE PAPE : Le principal enjeu est de rester partenaires, car ce modèle qui a plus de 40 ans ne fonctionne bien que si cette règle du jeu est respectée : nous couvrons la partie haute du risque des compagnies françaises, que le marché privé de la réassurance ne peut couvrir. Cela suppose un partenariat de long terme avec les cédantes qui sont les interlocuteurs des assurés. C'est avec elles que nous devons trouver les solutions à nos nouveaux défis. L'enjeu suivant est de préparer l'entrée en vigueur du nouveau niveau de primes qui s'appliquera à partir de 2025, en dialoguant là aussi avec les compagnies d'assurance.

Quels sont les principaux risques auxquels il faudra apporter une réponse, le changement climatique étant le premier d'entre eux ?

JACQUES LE PAPE : Le changement climatique est effectivement le premier des risques, on voit qu'il a évolué – récemment nous indemnisons les conséquences des sécheresses alors que nous intervenions il y a quelques années surtout après les grandes inondations ! Tous ces phénomènes ont une forte volatilité et il est probable que les deux types de sinistres vont continuer à se produire de manière aléatoire et fortement pénalisante, avec un impact moyen en nette croissance.

Il existe aussi d'autres risques pour lesquels la réassurance publique est utile. Personne n'aurait imaginé avant la crise de 2008 que nous devrions un jour faire de la réassurance-crédit. De même, CCR a apporté des réponses en fonction des besoins du marché, comme lors des attentats de New-York pour l'aviation, ou sur les risques terroristes en France... L'expertise de CCR permet de répondre et d'apporter des solutions quand notre collectivité nationale est face à des risques que le marché seul ne pourrait couvrir. Il y en aura de nouveaux c'est certain.

Quels sont les défis que CCR aura à relever ces prochaines années ?

ÉDOUARD VIEILLEFOND : Le réchauffement climatique induit une trajectoire exponentielle des catastrophes naturelles, il faut donc être capable d'anticiper plus qu'auparavant. Nous avons un rôle central à jouer sur la prévention et l'atténuation du risque naturel. Nous pouvons y contribuer à travers la stratégie d'adaptation au réchauffement et la planification écologique. Nous devons aussi être agiles et prêts à faire face à d'autres risques de nature anthropique ou technologique.



2023, UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR CCR

CHRYSTELLE BUSQUE

Directrice Générale Adjointe

L'année 2023 a été une année charnière pour CCR avec la cession de la majorité du capital de CCR Re et la séparation de nos deux entités. Ce moment fort dans la vie de l'entreprise a été un succès grâce à l'engagement de nos collaborateurs, particulièrement investis dans leurs missions. C'est un atout majeur pour l'entreprise, au moment où celle-ci ouvre une nouvelle page.

Cette année a été également marquée par une prise de conscience accrue des conséquences du changement climatique sur nos fonctionnements socio-économiques.

2023 a été mitigée pour CCR en raison d'une sinistralité supérieure aux primes perçues dans le cadre du régime Cat Nat. CCR a néanmoins dans ce contexte préservé une performance financière et une performance opérationnelle. Elle a su se projeter dans des projets ambitieux et, grâce à une stratégie renouvelée, prendre un nouveau virage pour son développement et son avenir. Elle est désormais prête à franchir les nouvelles étapes qui s'offrent à elle en 2024 : le déploiement de son plan stratégique articulé autour de ses deux missions : réassurer et conseiller. L'investissement des collaborateurs de CCR sera majeur

« L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS, EST UN ATOUT MAJEUR POUR CCR AU MOMENT OÙ NOTRE ENTREPRISE OUVRE UNE NOUVELLE PAGE. »

pour y parvenir. Notre culture d'entreprise est forte : elle converge autour des valeurs d'engagement, d'expertise, de partage et nous réunit tous autour de sa mission d'intérêt général.

Une performance financière et opérationnelle optimisées

CCR a, en lien avec l'affirmation de son plan stratégique à horizon 2025, renforcé ses activités de réassurance publique et de conseil à forte valeur ajoutée, et conforté la mission qui est la nôtre depuis 40 ans : contribuer par nos expertises, au service de la collectivité, à la gestion des risques de catastrophes naturelles et des risques extrêmes. CCR a également tiré profit de la cession de la majorité du capital de CCR Re pour renforcer son actif. CCR a, par cette cession, renforcé son actif et réinvesti dans un portefeuille de qualité équivalente mais de meilleur rendement, avec une large part obligataire.

Ces nouveaux investissements qui garantissent une performance financière récurrente vont permettre à CCR d'être plus sereine pour les années à venir. Cette gestion de portefeuille s'inscrit, en effet, dans une logique de sécurisation moyen terme pour accompagner CCR dans sa mission, alimenter et sécuriser son portefeuille de manière durable.

Sur le volet opérationnel, les équipes IT ont développé un programme de modernisation de notre système d'information pour atteindre les plus hauts standards au service du pilotage et de nos capacités de modélisation.

Une nouvelle équipe dirigeante pour CCR

CCR a mis en place au 1^{er} juillet 2023 une équipe dirigeante solide autour d'Edouard Vieillefond, en tant que Directeur général, que j'ai le plaisir de seconder comme Directrice générale adjointe. Précédemment Directrice financière et

membre du comité exécutif du groupe CCR, je suis heureuse aujourd'hui de poursuivre mon engagement pour CCR et auprès des équipes dont je connais l'expertise et l'implication. C'est une entreprise à laquelle je suis fière de contribuer, dans un contexte où notre rôle est majeur auprès de tous, acteurs publics comme acteurs privés.

Nous sommes entourés d'un nouveau Comex mixant des dirigeants présents dans l'entreprise de longue date et de nouveaux arrivants dont certains incarnent de nouvelles activités par exemple de gouvernance, de pilotage ou de communication. Cette diversité de profils est une richesse quand vous êtes une entreprise en transformation. Nous sommes particulièrement fiers de ce nouveau collectif et des défis que nous saurons relever ensemble.

De nouveaux talents pour développer l'entreprise

À la suite de la nomination de cette nouvelle équipe dirigeante et de la cession de CCR Re, les équipes ont été réorganisées pour accompagner la mission de CCR. Afin de permettre son développement, l'entreprise s'est adaptée, comme elle a toujours su le faire, en renforçant ses savoir-faire et en allant chercher les expertises dont elle avait besoin.

Une grande partie des collaborateurs ont ainsi eu l'occasion d'élargir leur domaine d'expertise et de nouveaux talents sont arrivés pour renforcer les équipes et apporter de nouvelles idées et pratiques. Cette dynamique va se poursuivre en 2024 avec le recrutement de profils variés, qui vont d'informaticien spécialiste de la data à des collaborateurs experts en matière de prévention, notamment sur le risque agricole. Nous recrutons également des profils qui possèdent la double compétence d'ingénieur et d'actuaire qui travailleront sur des missions de modélisation d'aléas sur la base de critères physiques et sociaux économiques.

RÉFLÉCHIR NOTRE RAISON D'ÊTRE À UN MOMENT CLÉ DE L'HISTOIRE DE L'ENTREPRISE

ROSE-MARIE TUNIER

Directrice de la Communication et des Affaires publiques

Actuellement, CCR vit un moment fort de son histoire. Après la cession de la majorité du capital de CCR Re, l'entreprise s'est engagée avec détermination dans une nouvelle dynamique visant à relever les défis de l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique. Citoyens, entreprises, collectivités locales sont chaque jour confrontés à des risques extrêmes. Notre système tout entier amorce des évolutions majeures pour faire face à cette nouvelle donne économique, environnementale et sociale. CCR est un acteur majeur de ce changement.

Dans ce contexte, réfléchir à qui nous sommes, à ce qui motive notre action et les principes qui la guident, et à la place que nous occupons dans la société, est une démarche qui s'est imposée naturellement.

Nous avons deux objectifs : le premier était de partager, et le cas échéant débattre du sens que nous donnons à notre activité au quotidien, le second était d'interroger l'utilité que nous avons et voulons avoir demain vis-à-vis de la société, mettre des mots sur l'impact que nous produisons. Nous concevons notre raison d'être comme un contrat, passé entre nous, collaborateurs de CCR, et avec l'ensemble de nos parties prenantes, jusqu'aux citoyens.

Notre raison d'être est le fruit d'une démarche d'écoute et de co-construction

Nous avons fait le choix de mener cette réflexion en ouvrant les portes du Comex. Définir notre raison d'être, c'est mettre des mots sur notre identité et notre raison d'agir. Écouter et associer les collaborateurs de l'entreprise, anciens et nouveaux arrivants, de tout métier, était le meilleur moyen de nous doter d'une raison d'être qui nous ressemble et traduise ce qui anime quotidiennement l'engagement de chacun et soude le collectif.

Un processus itératif entre les membres du Comex et une vingtaine de collaborateurs volontaires pour participer à des groupes de réflexion s'est tenu sur une période de quatre mois, de septembre à décembre 2023. Avec un principe : la liberté de parole. Confronter nos points de vue, partager nos perceptions, exprimer nos questionnements, sans interdit ni complaisance, pour identifier ce qui fait la singularité de notre action et de notre mission. C'est à la fois un travail d'introspection et d'ouverture.

Des marqueurs clés qui ont été traduits en raison d'être

« Protéger l'assurabilité » s'est rapidement imposé comme la clé de voûte de notre action. Et l'intérêt général comme notre ligne de conduite. Chez CCR, cela veut dire réunir les conditions pour que, demain, les citoyens, les entreprises, les élus, les collectivités puissent continuer à être assurés en France, alors que nous faisons face aux conséquences du changement climatique.

Cette raison d'être traduit à la fois la « raison d'en être » des collaborateurs, le fondement de leur engagement chez CCR, et notre utilité vis-à-vis de la société.



**« PROTÉGER
L'ASSURABILITÉ
S'EST RAPIDEMENT
IMPOSÉ COMME
LA CLÉ DE VOÛTE
DE NOTRE ACTION.
ET L'INTÉRÊT
GÉNÉRAL COMME
NOTRE LIGNE DE
CONDUITE. »**

Protéger l'assurabilité pour permettre à chacun de se construire un avenir

Au cœur du partenariat public-privé, CCR est un acteur qui agit auprès de tous pour pouvoir défendre le système solidaire qui est aujourd'hui le nôtre, et qui est quasi unique au monde. C'est notre colonne vertébrale et notre mission depuis toujours. Mais le contexte, lui, évolue. Les crises s'empilent, les défis s'accumulent et ce qui pouvait sembler acquis est fragilisé. Il n'a donc jamais été aussi important de formuler ce qui nous anime et ce à quoi nous contribuons. Avoir des repères et une ambition clairs dans un contexte incertain et complexe est essentiel.

Faire vivre la raison d'être dans notre action quotidienne

Définir notre raison d'être, c'est aussi nous doter d'un moyen supplémentaire pour impulser une dynamique de performance d'entreprise. Vis-à-vis de nos collaborateurs comme de nos clients et de la société. Notre raison d'être devient notre boussole, elle va influencer et donner du sens à l'ensemble de nos politiques, de la stratégie RSE à la politique RH, du pilotage de l'entreprise à nos stratégies de communication.

Notre raison d'être est une raison de plus d'agir et d'accroître notre impact, au service de la société. —

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JACQUES LE PAPE

Président

ARNAUD BAILLEUL

Administrateur représentant les salariés

LAURENCE BARRY

Administratrice indépendante

NATHALIE BROUTÈLE

Administratrice indépendante, Présidente du Comité stratégique, Présidente du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

BRUNO CINOTTI

Administrateur nommé par l'Assemblée générale sur proposition de l'État

SÉBASTIEN DOUMEIX

Administrateur coopté par le Conseil d'Administration sur proposition de l'État

PATRICE FORGET

Administrateur indépendant, Président du Comité d'audit, des comptes et des risques

FRÉDÉRIQUE GOLLAY

Administratrice représentant les salariés

CORENTIN GOUACHE

Administrateur représentant les salariés

MARTIN LANDAIS

Administrateur représentant l'État

SYLVIE LEGENDRE

Administratrice représentant les salariés

VÉRONIQUE LEHIDEUX

Administratrice nommée par l'Assemblée générale sur proposition de l'État

ANTOINE MANTEL

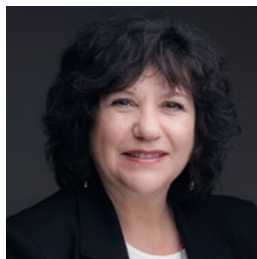
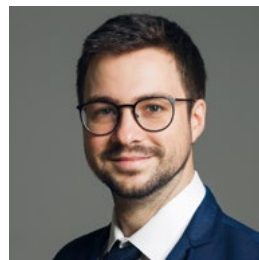
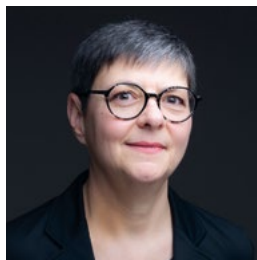
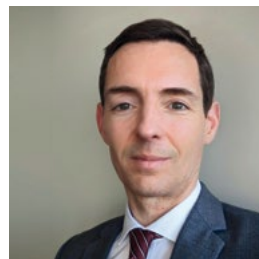
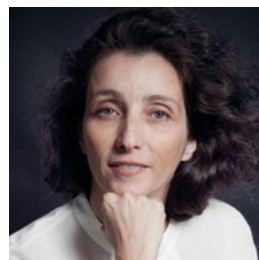
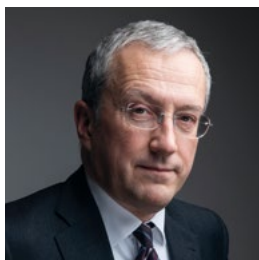
Administrateur nommé par l'Assemblée générale sur proposition de l'État

MARIE-ROSE MARTINEZ

Administratrice représentant les salariés

SOPHIE MASSET

Administratrice indépendante



COMITÉ EXÉCUTIF

EDOUARD VIEILLEFOND

Directeur Général

CHRYSTELLE BUSQUE

Directrice Générale Adjointe

JEAN-DIDIER AHOVEY

Directeur du Pilotage de la Performance

NICOLAS BAUDUCEAU

Directeur du Département Conseil
en Prévention et Fonds Publics

OLIVIER BELONDRADE

Directeur Juridique et Secrétariat
du Conseil

DANIEL BENLOLO

Directeur du Département Souscription,
Sinistres et Services Cédantes

THIERRY COHIGNAC

Directeur Adjoint des Réassurances,
Conseil et Modélisation

DAMIEN DRONSART

Directeur des Systèmes d'Information

GEORGES FARAH

Responsable Data Science

CORINNE FEFERKORN

Directrice des Ressources Humaines

SÉBASTIEN JALLET

Directeur des Investissements

BÉATRICE PUJOL

Directrice Comptable

ANTOINE QUANTIN

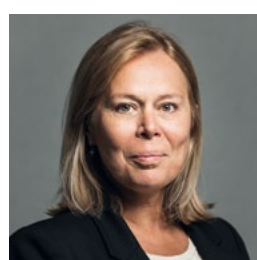
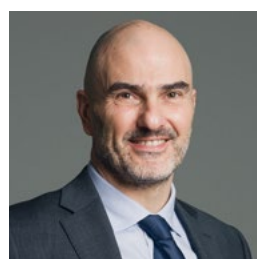
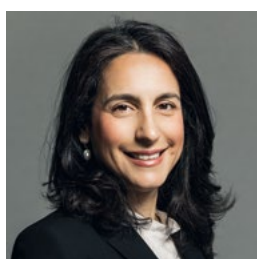
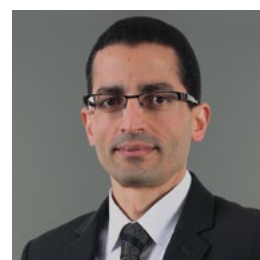
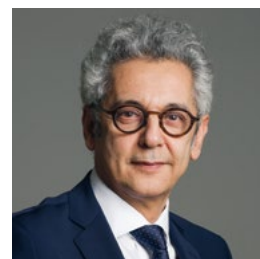
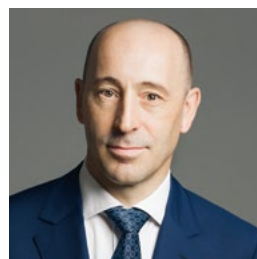
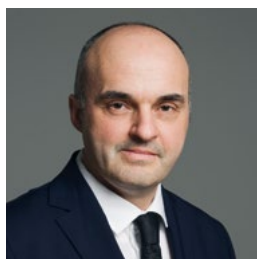
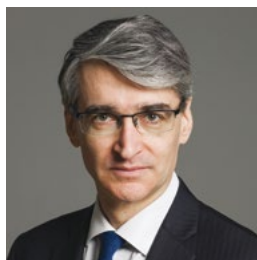
Directeur des Réassurances,
Conseil et Modélisation

KARINE ROBIDOU

Directrice Adjointe des Investissements

ROSE-MARIE TUNIER

Directrice de la Communication
et des Affaires Publiques





Le 5 novembre 2023, après les inondations provoquées par la tempête Domingos qui a frappé la Corse, à Bastelicaccia, des voitures sont emportées dans la rivière Prunelli. Deux jours après Ciaran, une nouvelle tempête baptisée Domingos a balayé la France, provoquant des coupures d'électricité et plaçant douze départements en alerte orange.



CCR, RÉASSUREUR PUBLIC

— Réassureur public, CCR propose avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général des couvertures contre les catastrophes naturelles et les autres risques à caractère exceptionnel aux compagnies d'assurance opérant en France. CCR collecte et modélise de nombreuses données sur les risques extrêmes et les biens assurés. L'entreprise partage ses connaissances avec les pouvoirs publics et ses clients pour une meilleure prévention et une adaptation au changement climatique. CCR est également chargée de la gestion comptable et financière des fonds publics pour le compte de l'État. L'année 2023 a été marquée par des sinistres exceptionnels, comme les inondations qui ont frappé le Nord Pas-de-Calais en fin d'année. CCR pourra reconstituer ses réserves grâce à une augmentation de la surprime catastrophes naturelles décidée par l'État le 28 décembre 2023.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EST ESSENTIELLE

ANTOINE QUANTIN

Directeur des Réassurances, Conseil et Modélisation

THIERRY COHIGNAC

Directeur Adjoint des Réassurances,
Conseil et Modélisation

Quels sont les enjeux auxquels fait face le régime Catastrophes Naturelles aujourd'hui ?

ANTOINE QUANTIN : Le régime des catastrophes naturelles est confronté au contexte du changement climatique. Il y a quelques années, quand nous commençons à y travailler, nous imaginions ce qui pourrait se produire. Désormais, nous commençons à percevoir des signes concrets de ce changement climatique, avec une augmentation de la sinistralité. Celle-ci pose un enjeu majeur pour l'équilibre du régime Cat Nat et sa pérennité, afin que chaque Français puisse continuer à être assuré à un prix abordable contre les risques de catastrophes naturelles.

THIERRY COHIGNAC : Malgré la hausse de la sinistralité, le niveau de prime est resté constant, ce qui est assez original dans le monde de l'assurance. Celui-ci est fixé par l'État et il date de 2000. Compte tenu du cumul de la forte augmentation de l'exposition et de celle de l'aléa, les primes ne sont plus suffisantes pour faire face aux sinistres. En parallèle, la réforme du régime Cat Nat se poursuit, avec la loi du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles dont les derniers textes sont entrés en vigueur et la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la déconcentration,

la déconcentration et la simplification, dont les textes d'application seront publiés courant 2024. Ces lois ont pour objectif de mieux indemniser les assurés en cas de dommages liés aux catastrophes naturelles. L'amélioration de la prise en charge des sinistres a cependant un coût qui accentue le déséquilibre financier du régime.

Quels ont été les temps forts d'actualité en 2023 sur le volet Catastrophes Naturelles ?

ANTOINE QUANTIN : La direction des réassurances, conseil et modélisation de CCR s'est fortement impliquée dans le suivi et l'accompagnement de la réforme du régime catastrophes naturelles. Nous avons également été associés à de nombreuses missions de réflexion. Citons la mission sur le retrait-gonflement des sols argileux, dit RGA, confiée au député Vincent Ledoux, dont les conclusions ont été remises le 9 octobre 2023 ; la mission sur l'assurabilité des risques climatiques confiée le 26 mai 2023 à Thierry Langreny, Gonéri Le Cozannet et Myriam Merad ou le lancement d'une mission sur l'assurabilité des collectivités locales le 25 octobre 2023, conduite par Alain Chrétien et Jean-Yves Pagès.

THIERRY COHIGNAC : La multiplication et l'accélération de ces missions prouvent que les catastrophes naturelles et le changement climatique deviennent un sujet de préoccupation majeur pour les pouvoirs publics, particulièrement depuis la très forte sinistralité enregistrée en 2022. Nous remarquons que les médias s'intéressent également de plus en plus à ce sujet.

A professional studio portrait of two middle-aged men standing side-by-side against a plain grey background. The man on the left has dark hair and wears glasses, a white shirt, a blue tie, and a dark blue suit jacket. The man on the right is bald, wears glasses, a white shirt, a blue tie, and a dark grey suit jacket. Both are looking directly at the camera with neutral expressions.

« DEPUIS QUELQUES ANNÉES, NOUS COMMENÇONS À PERCEVOIR DES SIGNES CONCRETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, AVEC UNE AUGMENTATION DE LA SINISTRALITÉ. »

ANTOINE QUANTIN : Cette préoccupation se matérialise notamment par le Plan national d'adaptation au changement climatique, dont les travaux préparatoires ont démarré en 2023. Ce sujet de l'adaptation émerge, alors que l'État, les collectivités territoriales et les entreprises ont surtout travaillé jusqu'à présent sur l'atténuation. L'adaptation au changement climatique est essentielle, et elle passe par une logique collective et territoriale.

Quelle a été la sinistralité observée en 2023 ?

ANTOINE QUANTIN : Nous avons enregistré de nombreux événements de faible ampleur, en particulier en octobre et novembre 2023, qui ont occasionné des petits sinistres. Par exemple, des orages, des inondations, et même un tremblement de terre, ce qui est rare en France métropolitaine. La sécheresse a été contenue par rapport à 2022. En revanche, la fin d'année 2023 et le début 2024 ont été marqués par les inondations dans le Nord-Pas de Calais. >

20 %

c'est le montant de la surprime catastrophes naturelles à partir du 1^{er} janvier 2025 pour les habitations et les entreprises.

3

thèses lancées en 2024, sur les risques cyber, le terrorisme et le coût économique global des catastrophes naturelles pour la société.



Le 11 novembre 2023 - Vue aérienne des inondations autour du village de Neuville-sous-Montreuil, dans le nord de la France. La région du Pas-de-Calais a de nouveau été touchée par des pluies torrentielles et a été placée en alerte rouge aux inondations pour la deuxième fois en une semaine, avec une montée des eaux historique le 7 novembre 2023.

93,3 %

du chiffre d'affaires de CCR est consacré aux Cat Nat.

1 029 M€

c'est le coût de la sinistralité courante.

- > **THIERRY COHIGNAC** : Après un début d'année très sec, l'été a été plus contrasté. Ces dernières années, nous nous étions habitués à enregistrer des sécheresses intenses et des orages violents dans le Sud. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas observé des inondations de plaine d'une telle ampleur. Pour la zone Nord-Pas de Calais, c'est un phénomène d'une ampleur exceptionnelle. La Bretagne a également enregistré une succession de phénomènes pluvieux.

Quels sont les traits marquants de cette hausse de la sinistralité ?

ANTOINE QUANTIN : La sinistralité 2023 se situe dans la moyenne des années précédentes, moyenne qui a tendance à augmenter. Comme nous l'avons dit précédemment, la sinistralité moyenne est supérieure aux primes récoltées. A cette sinistralité annuelle s'est ajoutée une dégradation de notre estimation des conséquences de la sécheresse de 2022, qui a été encore plus exceptionnelle que nous ne l'avions estimée dans un premier temps. Sur les huit dernières années, nous avons enregistré sept années déficitaires et une année bénéficiaire, alors que le principe de notre métier consiste à être en mesure de constituer des réserves financières pendant les bonnes

années, où la sinistralité est moindre, pour financer la sinistralité exceptionnelle des mauvaises années.

Quelles en sont ou en seront les conséquences en matière de réassurance publique ?

ANTOINE QUANTIN : L'enjeu pour la réassurance publique est d'assurer la pérennité de long terme du système catastrophes naturelles. Un arrêté du ministère de l'Économie publié le 28 décembre 2023 prévoit une augmentation de la surprime catastrophes naturelles, qui va passer de 12 à 20 % à partir du 1er janvier 2025 pour les habitations et les entreprises. La décision du ministre va contribuer à rééquilibrer le système et nous permettre de recommencer à reconstituer des réserves.

En parallèle, CCR va poursuivre ses efforts en matière de prévention et veiller à l'assurabilité de tous, des chantiers de long terme dont nous verrons les effets sur plusieurs années.

THIERRY COHIGNAC : Nous n'allons cependant pouvoir commencer à constituer nos réserves qu'à partir de fin 2025, lorsque les renouvellements des contrats d'assurance auront intégré l'augmentation de la prime. En termes de primes, l'année 2024 sera sur le même modèle que 2023. Nous espérons que 2024 ne sera pas trop sinistré ! Aujourd'hui, nos niveaux de réserve sont faibles et la probabilité de faire appel à la garantie de l'État importante.

Quelles sont les perspectives en matière de réassurance publique pour 2024 ?

ANTOINE QUANTIN : En 2024, nous allons poursuivre nos discussions avec les assureurs pour ajuster notre schéma de réassurance. Les sujets de prévention et d'assurabilité seront au cœur de ces discussions qui concernent la période 2025-2027.

Toutes les réflexions en cours sur les catastrophes naturelles et les nouveaux risques nous incitent à poursuivre nos efforts en matière de recherche et de développement pour être en mesure d'y apporter des réponses adaptées en matière de réassurance publique. Depuis 20 ans, nos travaux visent à mieux connaître et appréhender les risques s'enrichissant progressivement, à travers notamment des partenariats développés avec le monde aca-

démique. Trois thèses seront ainsi lancées en 2024, sur les risques cyber, le terrorisme et le coût économique global des catastrophes naturelles pour la société.

De quelle manière les équipes de CCR se mobilisent-elles pour mener ces missions ?

THIERRY COHIGNAC : CCR dispose d'équipes dédiées à la recherche et au développement, notamment les équipes de modélisation et d'actuariat. En parallèle, d'autres équipes travaillent sur des dimensions plus opérationnelles, comme l'amélioration du dispositif de gestion des sinistres.

ANTOINE QUANTIN : Nous avons contribué au deuxième semestre 2023 au stress test climatique mené par l'Autorité de contrôle prudentielle et de résolution (ACPR). Il s'agissait d'étudier l'impact du changement climatique sur les dommages assurés au titre du régime Cat Nat, notamment en mesurant son incidence sur le passif des assureurs. Le rapport issu de cette démarche sera publié au printemps 2024.

Sur quelles thématiques allez-vous travailler en 2

MODÉLISATION ET RECHERCHE

Impact du changement climatique sur les dommages assurés à l'horizon 2050

CCR a réalisé [une étude en 2023 afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur les dommages assurés à l'horizon 2050](#).

Cette étude, réalisée dans le cadre d'un partenariat avec Météo-France, se projette à l'horizon 2050 en utilisant deux scénarios prospectifs du GIEC : le scénario RCP4.5, qui peut être considéré comme un scénario médian, et le scénario RCP8.5 qui est un scénario plus pessimiste. Enfin, un troisième scénario servant de référence a été établi pour correspondre au climat 2000. Sur la base de ces trois scénarios, Météo-France a simulé 400 années de données météorologiques à climat constant, caractérisée par plusieurs variables d'intérêt : précipitations, pression atmosphérique, vitesses de vent et Indice d'humidité des sols (SWI).

À partir de ces données, CCR a pu évaluer l'impact du changement climatique sur les dommages assurés causés par la sécheresse géotechnique, les inondations et les submersions marines, en mobilisant sa chaîne de modélisation. Chaque péril est modélisé grâce à un module d'aléa, permettant de caractériser l'impact physique de chaque événement, un module de vulnérabilité, constitué par une base de données des biens assurés, et un module de dommages, calibré à partir de la sinistralité historique. Ces modèles permettent in fine d'estimer les dommages assurés des trois scénarios étudiés et ainsi de quantifier l'impact potentiel du changement climatique.

Chiffrer l'impact des événements extrêmes

La France a été impactée ces dernières années par des catastrophes naturelles de grande ampleur telles que la crue de la Seine et de la Loire de 2016, l'Ouragan Irma de 2017, les inondations de l'Aude de 2018 ou encore les inondations consécutives à la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes en 2020. Les dernières années ont également été marquées par une succession de sécheresses anormales et notamment celle de 2022, dont l'intensité n'avait jamais été atteinte par le passé. Le chiffrage de l'impact de ces événements climatiques extrêmes et de leurs évolutions en termes de fréquence et d'intensité constituent des informations capitales pour anticiper l'effet du changement climatique et adapter les politiques publiques de gestion des risques.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Depuis l'année 2000, le climat a évolué et on observe déjà une dérive de la sinistralité avec une forte augmentation du niveau des dommages moyens annuels du fait de la sécheresse qui constitue le péril le plus préoccupant compte tenu du montant des dommages qu'elle engendre et de leur forte évolution à horizon futur.
- Concernant les inondations, la hausse de la fréquence des événements de courte durée et forte intensité devrait entraîner une augmentation des dus aux phénomènes de ruissellement. Cette hausse pourrait être en partie contrebalancée par une stagnation ou une diminution du nombre d'événements de type crue lente.
- La hausse du niveau marin risque d'accroître de manière très significative l'impact des submersions marines en termes de dommages.
- L'accroissement des enjeux assurés à horizon futur, en particulier dans les zones à risques, augmente d'autant plus le coût des dommages.

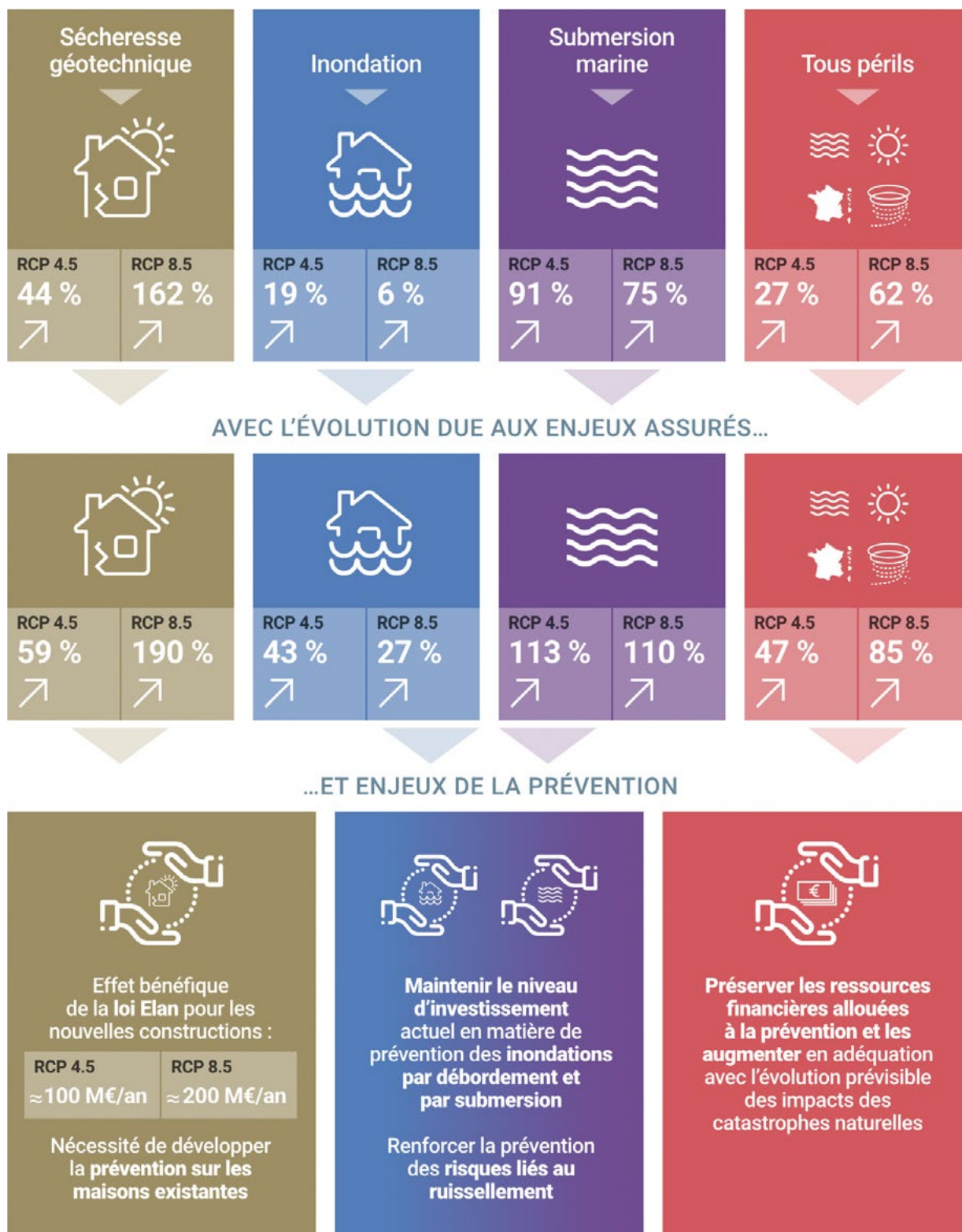
Relever le défi du changement climatique

Face à l'augmentation des dommages assurés, le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles devra relever le défi du changement climatique afin de préserver le principe de solidarité nationale sur lequel il repose. Trois pistes d'adaptation sont envisageables pour garantir la pérennité du régime Cat Nat :

- Renforcer les efforts en matière de prévention en particulier de la sécheresse géotechnique et du ruissellement ;
- Préserver le principe originel du régime en ne couvrant que les événements d'intensité anormale, les événements courants devant être traités par la prévention ;
- Augmenter le taux de surprime, afin de permettre au régime Cat Nat de retrouver un équilibre technique et à CCR de jouer son rôle d'amortisseur de chocs financiers pour l'État. *

* Depuis la parution de l'étude, un arrêté publié au Journal Officiel du 28 décembre a porté le taux de surprime de 12 à 20 % pour les contrats habitations et professionnels.

IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DOMMAGES ASSURÉS À HORIZON 2050 (SOURCE CCR)



PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS : UNE DYNAMIQUE À CONFORTER

NICOLAS BAUDUCEAU

Directeur du département Conseil en prévention et Fonds publics

La France est fortement impliquée dans la prévention collective des catastrophes naturelles, à travers la construction d'ouvrages de protection ou la régulation de l'urbanisme. Cette politique de prévention fonctionne, mais il s'agit aujourd'hui d'accélérer et d'augmenter les moyens financiers dédiés et d'assouplir les procédures d'attribution de ces moyens. L'ensemble des acteurs doit prendre conscience de l'importance de la prévention pour permettre la préservation du régime Cat Nat à moyen et long terme.

En revanche, la prévention individuelle ou la prévention de certains risques ne font pas suffisamment l'objet de politiques publiques. Nous pouvons citer en particulier le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA), les cyclones ou les inondations par ruissellement. Il vaudrait également mieux intégrer les impacts du changement climatique dans toutes les politiques publiques de prévention.

La prévention se concentre aujourd'hui autour de cinq axes, qui vont de la réduction du phénomène à la source, via des ouvrages hydrauliques à la réduction de la vulnérabilité des biens (en surélevant une chaudière ou un réseau électrique, en installant des batardeaux), en passant par la délocalisation. Ils comprennent aussi la vigilance et l'adaptation des comportements et la régulation de l'urbanisme, afin que l'aménagement du territoire ne conduise à de futurs sinistres.

L'ensemble de ces axes est traité pour le moment uniquement à l'aune du climat actuel, à l'exception de l'urbanisation sur le littoral, qui tient compte de l'élévation prévisionnel du niveau de la mer à l'horizon 2100.

Au-delà de la sphère des pouvoirs publics, la dynamique de prévention se met en place progressivement. Les opé-

rateurs de réseau ont commencé à intégrer la prévention du risque inondation dans leurs investissements, comme RTE, qui réfléchit à la résilience aux inondations de l'infrastructure de réseau de transport d'électricité. Les assureurs investissent également de manière croissante le champ de la prévention à destination de leurs assurés. Mais cette dynamique collective mérite encore d'être confortée pour préparer le pays aux évolutions actuelles et futures liées au changement climatique.

Sensibiliser et informer les parties prenantes

CCR mène un travail quotidien d'information et de pédagogie auprès de ses parties prenantes pour développer la conscience de l'importance de la prévention. L'entreprise met à la disposition du grand public une grande quantité d'information sur les catastrophes passées, actuelles et futures. Les collectivités peuvent avoir accès à des cartographies d'aléa et à des analyses de la sinistralité sur leur territoire, tandis que les assureurs clients sont accompagnés et formés à la mise en place de stratégies de prévention. Au-delà, CCR réalise des études notamment pour l'État sur les enjeux des phénomènes climatiques, les territoires et l'efficacité des politiques publiques.

Un accompagnement sur mesure à la prévention

CCR dispose de quatre leviers de promotion de la prévention : le conseil, l'incitation, l'investissement et la sensibilisation.

La première mission de CCR en matière de prévention est le conseil vis-à-vis de ses partenaires publics et de ses clients assureurs. Une trentaine de clients ont pu être accompagnés cette année avec de la formation ou un appui au déploiement de certaines démarches.



**« ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE
DE PRÉVENTION, CCR SOUHAITE
AUJOURD'HUI FAIRE VALOIR SON EXPERTISE
ET DÉVELOPPER SON ACTION DANS LE
CHAMP DU CONSEIL. »**

Dans le cadre des traités de réassurance conclus avec les assureurs, ceux-ci sont incités à faire de la prévention, via le versement d'une commission de réassurance dont le montant est fonction de l'ampleur et de la qualité des dispositifs mis en place par les cédantes. Entre 15 et 20 M€ annuels ont pu être distribués dans les premières années de ce dispositif. Les pratiques de prévention mises en œuvre par les assureurs sont inventoriées et comparées grâce aux rapports qu'ils rédigent chaque année et font parvenir à CCR.

CCR investit par ailleurs dans des entreprises de réduction du risque, par exemple dans la société Seacure qui permet de limiter l'érosion côtière. Il est nécessaire de développer ce type d'initiatives et CCR réfléchit à la création d'un nouveau fonds dédié à ces investissements spécifiques, afin de stimuler l'offre sur la prévention et de développer une filière de la prévention du risque.

Enfin, CCR communique auprès d'un très large public, les résultats de ses études, ses conclusions et ses analyses en matière de prévention.

Lancement de l'Initiative sécheresse

CCR, France Assureurs et la Mission Risques Naturels (MRN) ont lancé le 12 septembre 2023 « Initiative Sécheresse », un projet visant à protéger les maisons individuelles face à la sécheresse, un phénomène amplifié par le changement climatique. L'objectif est d'identifier les solutions les plus efficaces et durables pour lutter contre les phénomènes de sécheresse à l'origine du retrait-gonflement des sols argileux (RGA), provoquant des fissures sur les maisons. Cette initiative de place analysera des solutions de prévention et de réparation sur plus de 300 maisons.

>



Confortement des digues et protection du littoral à Ars-en-Ré (Charente-Maritime).

Un appui fourni aux politiques publiques de prévention en 2023

> Les missions de CCR en matière d'appui aux politiques publiques de prévention des catastrophes naturelles se matérialisent dans le cadre de la convention quinquennale de partenariat avec la Direction générale de la prévention des risques du ministère de la Transition écologique et la Direction générale du Trésor, signée pour la période 2021-2026. Elle prévoit chaque année la réalisation d'un programme de travail spécifique.

En 2023, une quinzaine d'études ont été réalisées avec deux axes clés : l'évaluation des politiques publiques de prévention et l'appui à la structuration de nouveaux dispositifs.

Parmi les politiques publiques de prévention évaluées cette année figure, par exemple, le levier financier du fonds Barnier, pour lequel un bilan des investissements a été publié à l'échelle nationale et à l'échelle de chacune des régions. CCR a également réalisé [un rapport sur l'efficacité des Plans de prévention du risque inondation \(PPRI\)](#), un outil phare de l'État qui a permis de contenir la hausse de la sinistralité ; ainsi que différentes études sur l'efficacité des digues sur le bassin de la Loire, de l'Aude et du Var. L'appui à la structuration de nouveaux dispositifs s'est matérialisé par une analyse coût-bénéfice d'un futur dispositif de prévention individuelle du retrait-gonflement d'argile (RGA) ; ainsi qu'une proposition de politique publique sur la prévention du ruissellement. De la même manière, CCR a travaillé sur un dispositif consistant à racheter les biens dans zones fréquemment inondées.

Un rôle d'expert en matière de prévention des risques

En tant qu'expert de référence, CCR est auditionné régulièrement dans le cadre de missions parlementaires, d'inspections générales, ou de travaux des Cours régionales des comptes.

En 2023, CCR a apporté son soutien aux collectivités territoriales en matière de prévention des risques. Des conventions ont été signées avec une dizaine de collectivités. Ces conventions peuvent prévoir la mise à disposition de résultats de modélisation, par exemple, des cartographies. Disposer des informations agrégées de sinistralité sur leur territoire permet aux collectivités de travailler à des stratégies préventives ou de sensibiliser le territoire à certains risques.

Acteur de référence en matière de prévention, CCR souhaite aujourd'hui faire valoir son expertise et développer son action dans le champ du conseil, en proposant une offre de services de conseil à la fois pertinente et efficace. Au sein du département conseil en prévention et fonds publics, deux recrutements sont prévus en 2024 pour définir, structurer et dynamiser cette évolution. Doté de compétences internes fortes, CCR a pour objectif de délivrer du conseil à un nombre plus important de parties prenantes, en quantité et en nature. Dans le cadre de son développement, CCR sera amenée à diversifier ses partenariats avec des ministères, des opérateurs de réseaux, des collectivités, des organismes internationaux et des acteurs nationaux.

GESTION DES FONDS PUBLICS POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT

Au cours de l'année 2023, CCR a assuré de manière opérationnelle, la gestion comptable et financière de quatre fonds publics pour le compte de l'État :

- **Le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA)**. La loi du 2 mars 2022 sur la réforme de la gestion des risques en agriculture pose les bases d'une profonde évolution de la gestion du FNGRA. De nombreux échanges menés avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ont conduit à la signature de conventions avec CCR, permettant d'asseoir la nouvelle gestion du fonds.
- **Le Fonds de Compensation des risques de l'Assurance de la Construction (FCAC)**. Ce fonds créé en 1982 est destiné à prendre en charge l'indemnisation des sinistres affectant

des bâtiments dont les chantiers ont été ouverts avant le 1^{er} janvier 1983 par le biais de conventions conclues avec les assureurs construction.

- **Le Fonds de Garantie des Risques liés à l'Épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles (FGRE)**. Créé en 2006, ce fonds permet d'indemniser les préjudices subis par les exploitants agricoles et les propriétaires des terres agricoles et forestières dans le cas où ces terres, ayant reçu des épandages de boues d'épuration urbaines ou industrielles, deviendraient totalement ou partiellement impropres à la culture.

- **Le Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de Diagnostic ou de Soins dispensés par des professionnels de santé (FAPDS)**. Concernant ce fonds, CCR assure également la gestion administrative des dossiers.

FOCUS

Le fonds de garantie des opérateurs de voyage et de séjour

Dans le contexte post Covid, les tensions sur le marché de la garantie financière des opérateurs de voyages et de séjours (OVS) ont conduit l'État à mettre en place un Fonds public de réassurance. Ce dispositif vise à permettre aux assureurs et aux associations professionnelles de tourisme concernés de renouveler leurs engagements à l'égard des OVS grâce aux capacités de réassurance apportées par le Fonds. En effet et conformément au code du tourisme, les opérateurs de voyages et de séjours ont l'obligation

légale de disposer d'une garantie financière pour exercer leur activité. Introduit par la loi de finances pour 2022, le FGOVS fonctionne sur un mécanisme proche de la réassurance publique avec un taux de cession de 75 % et des commissions de gestion de 35 %. Le Fonds est autorisé à couvrir un montant maximal de pertes finales de 1,5 milliard d'euros. Ce dispositif est entré en vigueur à la suite de l'accord donné par la Commission européenne le 6 février 2023 pour une durée limitée dans le temps.

Comme le prévoit la loi, CCR assure la gestion comptable, administrative et financière du Fonds. Elle est habilitée pour le compte du FGOVS à passer des conventions avec les garants financiers. Ces conventions sont conclues pour une période prenant fin au plus tard le 31 décembre 2023. À l'heure actuelle deux garants, dont l'acteur majoritaire du secteur, ont conclu des conventions avec CCR. Un premier bilan financier pourra être dressé à la suite du premier conseil de gestion du FGOVS au printemps 2024.

ÉCLAIRER LES POUVOIRS PUBLICS SUR L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX RISQUES

ANTOINE QUANTIN

Directeur des Réassurances, Conseil & Modélisation

SINA NASSIRY

Chargé des risques émergents

La mise en place d'un dispositif d'analyse des risques émergents est au cœur du projet stratégique de CCR pour 2025. Pouvez-vous nous en dire plus ?

ANTOINE QUANTIN : Nous avons entrepris une démarche de structuration de l'analyse au sein de CCR pour être à même d'éclairer les pouvoirs publics sur l'émergence de nouveaux risques. Dans la mesure où il est difficile d'entreprendre simultanément une analyse approfondie de tous ces risques, nous avons élaboré en 2023 une méthodologie qui va nous permettre de définir précisément les critères de priorisation de ces risques.

SINA NASSIRY : Cette méthodologie repose sur trois étapes. La première vise à consolider notre veille à l'aide d'un outil d'analyse de la presse, et la participation à des forums ou des colloques, qu'ils soient propres à la réassurance, ou dédiés à des thématiques qui dépassent notre périmètre habituel, comme la cybersécurité.

Puis vient le temps de l'analyse, intermédiaire tout d'abord, avec un état des lieux des données existantes, puis approfondie par une analyse socio-économique au-delà de la question de la rentabilité financière pour évaluer globalement la pertinence d'une intervention publique.

ANTOINE QUANTIN : Il peut exister des risques dont l'analyse révèle finalement qu'il n'y a pas de carence sur le plan assurantiel. C'est le cas de la grêle, une problématique très importante qui reste pour l'instant couverte par le mar-

12 risques émergents identifiés en 2023.

3 étapes d'analyse du risque émergent chez CCR.



**« LES TRAVAUX EN
PARTENARIAT
AVEC LE MONDE
ACADÉMIQUE
SONT ESSENTIELS
POUR NOURRIR
LA RÉFLEXION
DE CCR. »**

ché privé. Si une nouvelle année exceptionnelle survenait sur ce péril, peut-être la carence se révélerait-elle, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il va être pertinent pour certains risques de suggérer un dispositif public. Pour d'autres, il suffira de proposer des améliorations de la prise en charge par le secteur privé.

La mise en place de cette organisation va se traduire par le lancement d'ici fin 2024 de trois thèses sur le risque cyber, le risque terroriste, et la modélisation des coûts économiques globaux. Ces travaux en partenariat avec le monde académique sont essentiels pour nourrir la réflexion.

Quels risques émergents avez-vous identifié en 2023 ?

SINA NASSIRY : Il existe deux définitions des risques émergents. Pour les sociétés savantes, un risque émergent est un risque en croissance et que l'on ne maîtrise pas,

faute de données, et dont on ne peut pas déterminer les pertes éventuelles. Pour CCR, les risques émergents sont les risques sur lesquels le marché privé se désengage, n'est pas présent ou ne répond pas suffisamment à la demande. En croisant ces deux définitions, nous avons identifié 12 risques émergents.

La première catégorie de risques émergents concerne le volet risques naturels. Il s'agit des risques de grêle, qu'il s'agisse des dommages aux biens ou des pertes de récoltes, les feux de forêt et tous les risques auxquels les collectivités territoriales sont exposées, comme la responsabilité civile du fait du transfert de compétence GEMAPI. La deuxième catégorie de risques émergents est liée à l'activité de l'homme et de son environnement. Nous pouvons citer le risque cyber, le risque de grèves, émeutes et mouvements populaires (un risque qui s'est matérialisé

>

Le 21 avril 2023, vue de la zone de la dune du Pilat prête à accueillir à nouveau les touristes. L'été dernier, le feu a brûlé 90 % de la zone environnante, y compris cinq terrains de camping.



> lors des émeutes de juin 2023). Le terrorisme est un risque que nous couvrons déjà mais qui nécessite une nouvelle réflexion (voir encadré ci-contre).

ANTOINE QUANTIN : Nous pouvons ajouter à cette vaste liste, en évolution perpétuelle, les pertes d'exploitation en cas de fermeture administrative, comme ce fut le cas pendant la pandémie ou par impossibilité d'accès en cas d'attaque terroriste ou de catastrophe naturelle.

Quelles sont les propositions de CCR pour améliorer la gestion des risques extrêmes et émergents en France ?

ANTOINE QUANTIN : Pour donner quelques exemples, nous poursuivons les discussions avec les ministères sur les risques agricoles, à la suite de la réforme de la gestion des risques en agriculture. Nous avons également été auditionnés par la mission sur l'assurabilité des collectivités locales, ce qui nous a permis de faire de la pédagogie sur le régime catastrophes naturelles et de partager notre analyse de la situation. Nous comptons beaucoup sur cette mission pour objectiver le sujet de l'assurabilité des collectivités territoriales. En fonction de l'état des lieux réalisé, nous serons en mesure de faire des préconisations. Les premières conclusions de ces travaux sont attendues au premier semestre 2024.

Un risque terroriste protéiforme

CCR est habilitée depuis les attentats de 1986 pour couvrir les dommages matériels directs et les pertes d'exploitation consécutives aux actes de terrorisme. La problématique terroriste est réapparue à la suite des attentats du World Trade Center en 2001. Aujourd'hui, ce risque d'attentats est complexe à prédire du fait de sa nature protéiforme, ce qui le rend difficilement assurable par le marché privé seul.

En 2006, la loi sur le terrorisme a élargi le champ d'intervention de CCR en incluant les risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) provoqués par une bombe sale dont les effets peuvent s'étendre de manière importante sur plusieurs territoires. CCR va participer en 2024 à l'échelle internationale à la rédaction d'un rapport piloté par la Geneva Association et l'IFTRIP sur les conséquences d'une attaque de ce type, dont les conclusions sont attendues au début de l'été. L'entreprise pourra partager son expertise de longue date en matière de modélisation de ce risque d'attaque terroriste par une bombe sale.

SINA NASSIRY : Notre crédibilité tient sur la base de nos travaux, corroborés par la recherche scientifique. Notre objectif est de collecter le plus grand nombre possible de données afin de modéliser et d'aboutir à des résultats tangibles. C'est sur cette base que nous pourrions formuler des propositions aux pouvoirs publics.

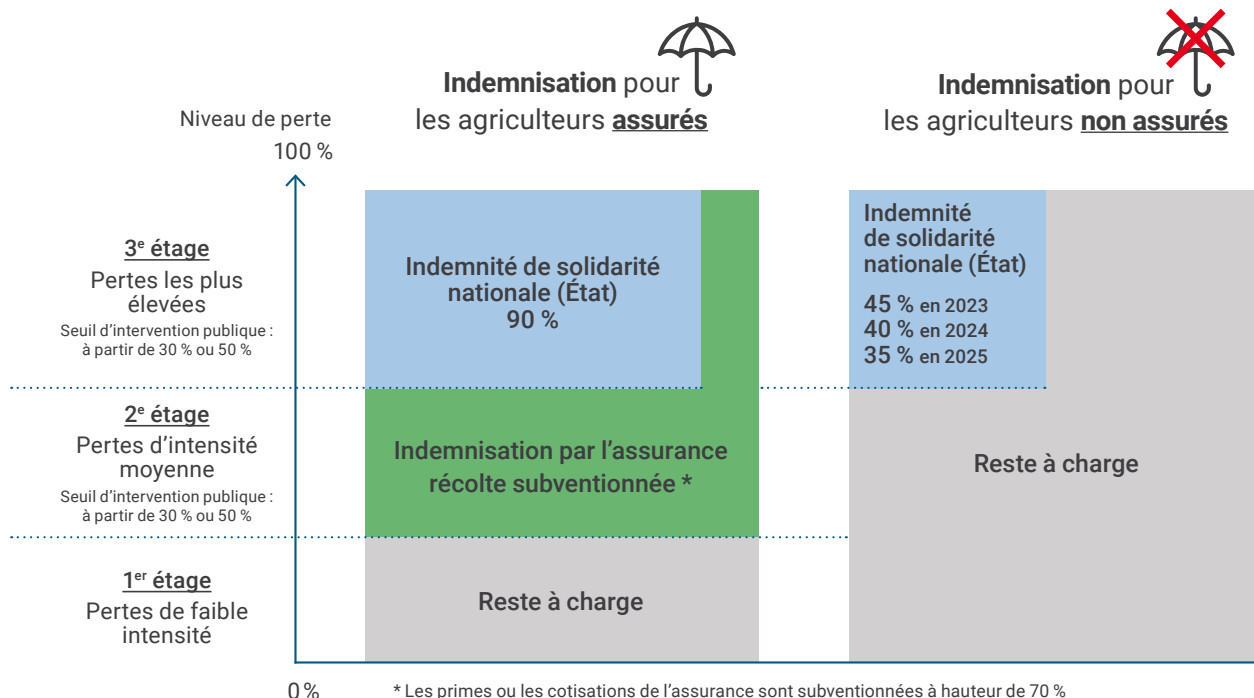
FOCUS

La gestion des risques en agriculture réformée

La réforme entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 change en profondeur le mécanisme de la gestion des risques en agriculture et l'intervention du fonds public. CCR a contribué à cette réforme en tant que gestionnaire du fonds national de gestion des risques en agriculture. Les missions de CCR ont été élargies par l'ordonnance du 29 juillet 2022. CCR peut ainsi concourir à l'élaboration, à la mise en œuvre, au contrôle et à

l'évaluation de la politique publique de la gestion des risques climatiques en agriculture et du développement de l'assurance contre ces risques. L'entreprise joue désormais un rôle d'expert et d'analyse pour apporter des éléments factuels sur le développement de l'assurance récoltes et dispose de modélisation sur le niveau de risque supporté par chaque partie prenante. La réforme a permis une accélération du développement

de l'assurance récoltes. À ce jour, les assureurs et réassureurs privés estiment pouvoir couvrir ce risque sans réassurance publique, compte tenu de la part encore limitée des surfaces agricoles qui sont assurées. Si cette part devait augmenter fortement, la question se poserait sans doute de nouveau.





Energy Observer arrive au Brésil en novembre 2023 pour la 83^e escale de son Odyssée autour du monde.



CCR, UNE ENTREPRISE ENGAGÉE

— CCR place les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux au cœur de ses actions et de ses investissements qui se veulent durables et responsables. La politique ressources humaines vise au développement des compétences des collaborateurs, à l'attraction de nouveaux talents, à l'égalité et à la diversité professionnelle. CCR mène par ailleurs une politique de mécénat en faveur de l'environnement, de la culture et de l'aide humanitaire.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS DYNAMISÉE

SÉBASTIEN JALLET

Directeur des Investissements

En 2023, les taux ont continué à monter jusqu'en octobre puis ont fortement baissé sur les deux derniers mois de l'année pour revenir en dessous des niveaux qui prévalaient en début d'année (taux 10 ans français à 2,98 % le 02/01/2023). Les taux 10 ans français se sont envolés à 3,55 % courant octobre pour terminer l'année à 2,56 %. Cette tension sur les taux sur les 10 premiers mois de l'année a accentué la forte baisse de valeur des portefeuilles obligataires.

Un meilleur rendement pour le portefeuille de CCR

Dans ce contexte, CCR a utilisé les plus-values réalisées avec la cession de la participation dans CCR Re pour remonter le rendement actuariel moyen du portefeuille obligataire. Ce dernier est ainsi passé de 1,1 % fin 2022 à 3,2 % en fin d'année 2023. Le portefeuille obligataire de CCR est en plus-value latente au 31 décembre 2023, et délivrera durablement des rendements élevés. Les placements monétaires ont fortement augmenté également en raison de l'inversion marquée de la courbe des taux.

CCR a également profité des primes sur le marché primaire sur des obligations d'entreprises avec des échéances intermédiaires (5 à 7 ans en moyenne) en cédant des titres équivalents mais avec des échéances courtes.

Dans un contexte relativement incertain entre la résurgence du risque géopolitique au Moyen Orient et le ralentissement économique en Chine, CCR a conservé une approche prudente sur l'exposition aux actions.

Les perspectives 2024

L'année 2024 est une année électorale avec plus de la moitié de la population mondiale qui va être emmenée à voter. Des scrutins multiples (présidentiels, législatifs, régionaux, municipaux) seront organisés dans 68 pays. Parmi eux figurent les Etats-Unis, le Brésil, le Mexique, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, l'Indonésie, la Russie, soit huit des dix États les plus peuplés au monde. Les présidentielles américaines seront le point d'orgue en fin d'année. Les risques de troubles géopolitiques ou sociaux pourraient peser sur les grandes économies mondiales, qui tentent de surmonter l'effet des hausses sensibles des hausses d'intérêt.

Pour les grandes banques centrales, le chemin de crête est étroit pour retrouver une inflation plus faible (cible de 2 % courant 2025) tout en évitant la récession économique. La BCE garde le cap malgré les pressions subies et ne s'est toujours pas prononcée sur une éventuelle détente en 2024, alors que l'économie européenne montre des signes réels de ralentissement et que l'inflation annuelle de novembre atteint son plus bas niveau depuis juillet 2021 à 2,4 %.



« LES ACTIONS
MENÉES EN
2023 SUR LE
PORTEFEUILLE
D'ACTIFS
FINANCIERS DE
CCR PERMETTENT
D'ENVISAGER 2024
SEREINEMENT. »

CCR actif dans un marché immobilier contrasté

En ce qui concerne l'immobilier, les conditions inédites et compliquées de marché générées par la hausse des taux ont bloqué les transactions.

Si les investissements et les arbitrages ont très fortement ralenti en 2023 avec des volumes de transactions divisés par 2,5 par rapport à l'année précédente, le marché locatif a continué de bien se comporter pour les immeubles « prime », permettant de profiter d'une hausse des loyers liée à l'inflation. CCR a continué à être très actif.

Dans la gestion des baux, un bon niveau de location des appartements a été maintenu et renouvelé avec une croissance de loyers des surfaces de bureaux. Le programme de travaux de rénovation a été réalisé pour améliorer la performance énergétique de ses actifs.

CCR anticipe l'atteinte de cette cible par les banques centrales, avec une désinflation confirmée et une activité économique qui ralentit mais qui résiste. Le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin est bien ancrée maintenant dans les différentes courbes de taux qui affichent une inversion marquée. Le président de la Fed a d'ailleurs indiqué que la banque centrale réfléchissait à la date de la première baisse des taux, qui interviendrait avant que l'inflation n'atteigne la cible des 2 %. D'un autre côté, la désinflation se poursuit avec une hausse des prix de +3,1 % sur novembre.

Dans ce contexte, les actions menées en 2023 sur le portefeuille d'actifs financiers de CCR permettent d'envisager 2024 sereinement. Le portefeuille d'instruments de taux poursuivra d'améliorer son rendement courant, bénéficiant d'un effet année pleine. Le stock de plus et moins-values nettes sur cette poche d'actif est positif en fin d'année 2023, ce qui place CCR dans une meilleure position que d'autres acteurs de la réassurance. Enfin, la liquidité du portefeuille permet à CCR de s'adapter rapidement, face à de potentiels scénarios de sinistralité ou de changements éventuels des conditions de marchés.

IMMOBILIER

CCR MAINTIENT LA PERFORMANCE DE SES ACTIFS

KARINE ROBIDOU

Directrice Adjointe des Investissements

Quelle est votre analyse du contexte des marchés immobiliers ?

KARINE ROBIDOU : 2023 a été caractérisée par une atonie générale des marchés immobiliers marquant une rupture après plus de dix années de volumes de transactions importants grâce à des financements attractifs. La croissance des taux d'intérêt a ainsi pénalisé le marché immobilier. La rapidité du changement a été inédite et a touché toute les classes d'actifs.

Cette situation a entraîné une raréfaction de la liquidité et une augmentation des coûts de financement et de refinancement, provoquant un réajustement des prix immobiliers. Les volumes d'investissement ont été réduits de moitié à l'échelle européenne. En France, la baisse d'activité est de 57 % sur un an, les brokers envisageant un atterrissage à 13 Mds€ pour l'investissement en immobilier d'entreprise. Le marché locatif résidentiel et de bureau est quant à lui resté très dynamique dans les zones prime, notamment le quartier central des affaires.

Quelles actions avez-vous mené pour CCR en 2023 ?

KARINE ROBIDOU : Le portefeuille immobilier de CCR est composé d'actifs « core » de bureaux et d'actifs résidentiels détenus en direct et principalement à Paris ainsi que de participations dans des OPPCI et FCPI. Au 31 décembre 2023, ce portefeuille représente 6 % des actifs de CCR. La valeur des actifs ne s'est pas dépréciée. La localisation des ac-





**« EN 2023, CCR A POURSUIVI
LE PROGRAMME DE
TRAVAUX DE RÉNOVATION
ENGAGÉ POUR AMÉLIORER
LA PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE DE SES
ACTIFS IMMOBILIERS ET
TENDRE VERS PLUS DE
SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE. »**

6 %

**du portefeuille de CCR
sont des actifs immobiliers.**

tifs, la qualité des locataires et l'engagement des équipes techniques et locatives ont contribué à cette performance. En 2023, nous avons été très actifs dans la gestion des baux et avons maintenu un très bon niveau de location des appartements et des bureaux, les immeubles de bureaux n'affichant pas de vacance.

Nous avons enfin poursuivi notre programme de travaux de rénovation pour améliorer la performance énergétique de nos actifs et tendre aussi vers plus de sobriété énergétique. Depuis 2019, le groupe CCR suit une analyse détaillée de l'impact ESG de ses actifs immobiliers sur la base notamment des enjeux définis dans la matrice de matérialité de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID). L'ensemble des dimensions E, S et G est pris en compte permettant

à CCR de se fixer des objectifs et de mesurer l'impact des actions mises en œuvre. Les travaux d'amélioration de la performance énergétique, tels que des projets de réhabilitation des immeubles contribuent à l'atteinte de ces objectifs finaux.

Les indicateurs de l'OID portent aussi sur des enjeux liés à la consommation d'eau, la biodiversité et la valorisation des déchets, ainsi que des enjeux sociaux et de gouvernance. Ainsi, l'ensemble des immeubles bénéficient d'espaces végétalisés et de locaux vélos pour inciter à la mobilité douce.

Quels sont les défis qui se posent aux investisseurs immobiliers ?

KARINE ROBIDOU : 2023 a confirmé l'ouverture d'une période de défis pour l'immobilier d'entreprise mais aussi pour le logement : le défi de la juste valeur des actifs, le défi de l'attractivité et de l'usage et le défi de la durabilité des actifs avec la prégnance du sujet du changement climatique. Ces défis qui s'imposent à nous, investisseurs, sont certes nombreux, ils sont surtout très motivants.

CCR, UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

MATHILDE MANCEL

Analyste ESG

En tant qu'investisseur responsable, CCR s'engage à financer la transition écologique juste, en intégrant les risques liés au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité, le tout dans une approche de double matérialité.

La charte d'investissement socialement responsable (ISR) de CCR repose ainsi sur trois piliers : la prévention du risque de transition, l'adaptation aux risques physiques et l'accompagnement de la transition sociétale. À travers cette charte, CCR a choisi de renforcer la gestion des risques ESG par leur intégration dans sa politique d'investissements, par la mesure de leur impact sur les portefeuilles ainsi que la mesure de l'impact de ses portefeuilles sur l'environnement.

Enrichissement de la politique d'investissement responsable grâce à une démarche d'amélioration continue

La démarche d'investissement responsable de CCR se structure autour de quatre leviers : comprendre les enjeux et les concepts ; identifier et mesurer les impacts des investissements ; s'engager sur des objectifs de financement de solutions durables et de réductions des impacts négatifs ; communiquer et reporter de manière transparente.

Pour chacun de ses leviers, CCR s'inscrit dans une approche d'amélioration continue avec une double focale : le progrès dans l'intégration des enjeux ESG et le renforcement de ses engagements en se basant notamment sur





les recommandations scientifiques et sur les meilleures pratiques de place.

CCR a à cœur de travailler en collaboration avec ses différentes parties prenantes afin de favoriser le développement des principes pour un investissement responsable ; par exemple avec les compagnies dans lesquelles CCR investit, avec les sociétés de gestion partenaires, avec les Groupes de travail de la Place ou encore avec ses fournisseurs de données ESG.

CCR, signataire du CDP

CCR est signataire du CDP (ex Carbon Disclosure Project) qui encourage les acteurs économiques à mesurer et comprendre leurs impacts sur l'environnement. L'organisation détient la base de données la plus importante de performance environnementale. Le CDP contacte chaque année un grand nombre d'entreprises, au nom des investisseurs signataires, afin qu'elles communiquent sur leurs données concernant le climat, l'eau et la déforestation.

Renouveler l'adhésion en 2023 a permis à CCR de maintenir son soutien à la campagne d'envoi de questionnaires climat-eau-forêt aux entreprises et à la campagne d'engagement auprès d'entreprises fortement émettrices pour les enjoindre à rejoindre la SBTi. Par ailleurs, être adhérent permet d'avoir accès à leur base de données environnementales qui est la plus complète à ce jour, et donc d'enrichir nos analyses qualitatives en continu. Être adhérent permet donc de remplir deux objectifs : faire de l'engagement collectif et avoir accès à une source de données de qualité.

Montée en compétence des équipes de gestion sur l'enjeu biodiversité

À l'occasion de la COP 15 tenue en 2022, les équipes de gestion avaient participé à une Fresque de la Biodiversité. En 2023, cette première approche ludique et collaborative a été complétée par une formation délivrée par Moonshot lors de laquelle les gérants ont pu consolider leurs connaissances sur la biodiversité. Plus spécifiquement, la déclinaison opérationnelle dans le secteur financier de cette thématique a permis aux équipes de se doter d'une vision plus fine des enjeux et d'intégrer pleinement la biodiversité dans la stratégie d'investissement.

La qualité des données : un enjeu majeur pour CCR

Afin de mener à bien ses engagements, CCR souhaite avoir recours à des données exhaustives et de qualité. Il semble indispensable pour CCR de connaître quels sont les émetteurs détenus au sein du portefeuille financier, y compris ceux détenus dans les fonds collectifs ouverts. Pour cela l'intégralité de ces fonds fait l'objet d'une mise en transparence, qui permet une évaluation des indicateurs de durabilité cohérente sur l'ensemble du portefeuille. La qualité des données est tout aussi nécessaire afin d'obtenir une vision correcte des risques et opportunités. Ce contrôle s'illustre par exemple par la prospection de nouvelles sources de données reconnues, par l'analyse des méthodologies mais aussi par la vérification d'une intégration correcte des data dans les systèmes.

UN COLLECTIF HUMAIN ENGAGÉ DANS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

CORINNE FEFERKORN

Directrice des Ressources Humaines

En 2023, CCR a connu une année de transition, de réadaptation et de changement à la suite de la séparation avec CCR Re. C'est une entreprise en transformation, qui s'appuie pleinement sur la forte expertise de ses collaborateurs, et qui recrute de nouveaux talents pour relever les défis qui l'attendent.

Partager la même vision

Notre politique de ressources humaines met l'humain au cœur de l'entreprise car chaque collaborateur compte. C'est dans la coopération entre collaborateurs, encadrés par un management que résident les conditions du succès collectif de CCR. L'engagement et l'expertise pointue des collaborateurs est un élément clé pour CCR. La diversité de leurs profils (actuaire, modélisateurs...) est source d'une très grande richesse pour CCR.

Entreprise à taille humaine, CCR et ses collaborateurs ont été en mesure de faire preuve d'agilité en 2023 en s'engageant dans un nouveau projet de transformation après la cession de l'activité de CCR Re. Nous avons pu compter sur chacune et chacun d'entre eux dans cette période de séparation et de transition.

Favoriser le bien-être des collaborateurs

Le bien-être des collaborateurs est un atout fort pour leur permettre d'évoluer dans un environnement positif et productif. CCR a lancé en juillet 2023 un baromètre social afin

de prendre le pouls de l'entreprise et d'identifier les sujets sur lesquels il serait nécessaire de mener des actions à court terme ou à moyen terme. C'est un outil de diagnostic et de pilotage indispensable que nous avons mobilisé pour évaluer plus précisément le climat social, recueillir les attentes et les besoins de nos collaborateurs, relancer le dialogue entre collaboratrices, collaborateurs, supérieurs hiérarchiques, managers, détecter les risques psychosociaux, identifier leur provenance et voir où se situent les forces et améliorer la qualité de vie au travail.

De ce baromètre découle un plan d'action qui va être déployé sur toute l'année 2024. Des actions vont en effet être menées afin d'apporter des premières réponses. Ce sera un vrai outil de pilotage pour l'entreprise, à travers la direction des ressources humaines, pour accompagner ses collaborateurs vers plus de bien-être au travail.

Animer le collectif

CCR est une entreprise qui s'attache à créer du lien entre ses collaborateurs, impulser un esprit de cohésion et animer des moments de convivialité. Cela a été le cas en 2023 autour d'événements tels que November et Octobre Rose dont l'objectif est d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes au dépistage de certaines maladies. Beaucoup de nos collaborateurs se sont impliqués dans ces actions, qui ont été relayées en interne. CCR mène également des actions en faveur du handicap.



**« CHEZ CCR,
L'HUMAIN N'EST
PAS UN SIMPLE
MAILLOIN, C'EST
LE MOTEUR DE
NOTRE RÉUSSITE.
ENGAGEONS-
NOUS À FAIRE
LA DIFFÉRENCE,
ENSEMBLE. »**

165

collaborateurs, dont 11 alternants
(effectif au 31 décembre 2023).

82 %

des collaborateurs ont suivi
au moins une formation.

40

nouveaux recrutements
(effectif au 19/01/2024).

5

alternants fidélisés
et 3 mobilités en interne.

Cet esprit de partage est également porté par la direction générale de CCR qui rencontre régulièrement les collaborateurs pour échanger sur l'actualité, les enjeux et les perspectives de l'entreprise lors de Matinales organisées chaque trimestre avec l'ensemble des collaborateurs et lors de petits déjeuners mensuels par petits groupes.

Répondre aux enjeux par le développement des compétences et le recrutement de nouveaux talents

Pour pouvoir répondre aux enjeux du changement climatique et de sa mission d'analyse et de conseil auprès de ses parties prenantes, CCR a mis au cœur de ses priorités la formation de l'ensemble de ses collaborateurs avec le déploiement d'un ambitieux plan de formation ainsi que le recrutement de 40 nouveaux collaborateurs.

La formation est un levier (de développement des compétences et de performances) important au sein de notre entreprise. Orientées et accentuées selon les enjeux de l'entreprise, ces actions de formation permettent de renforcer les compétences métiers, compléter les expertises, d'optimiser l'efficacité opérationnelle en replaçant les métiers au centre des processus.

>



Journée d'intégration CCR
des alternants le 26 octobre 2023.

47 %

de femmes en CDI.

33 %

de femmes au Comex.

36 %

des managers sont des femmes
(au 31 décembre 2023).

83/100

index égalité femmes-hommes.

- > Des formations à l'accompagnement au changement ont été dispensées à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise tout au long du premier semestre (avant la séparation de CCR et CCR Re). Notre « Campus CCR » (déployé en mai 2022) reste également un complément à la formation professionnelle par des parcours de formation pérennes et accessibles à tout moment pour tous les collaborateurs y compris les nouveaux arrivants (parcours d'intégration des nouveaux arrivants, acculturation métier, bureautique, parcours de sensibilisation à la cyber sécurité, ...).

Une entreprise ouverte aux nouveaux talents

CCR est mobilisée autour d'une mission d'intérêt général, qui constitue un fort levier d'attractivité pour les candidats qui souhaitent rejoindre l'entreprise. CCR offre ainsi une belle opportunité aux jeunes talents qui souhaitent mettre du sens dans leur carrière.

Investir dans l'alternance traduit, par exemple, pour CCR l'envie d'accompagner les jeunes depuis leur parcours universitaire jusqu'au début de leur vie professionnelle. En cultivant un environnement propice à l'alternance, CCR

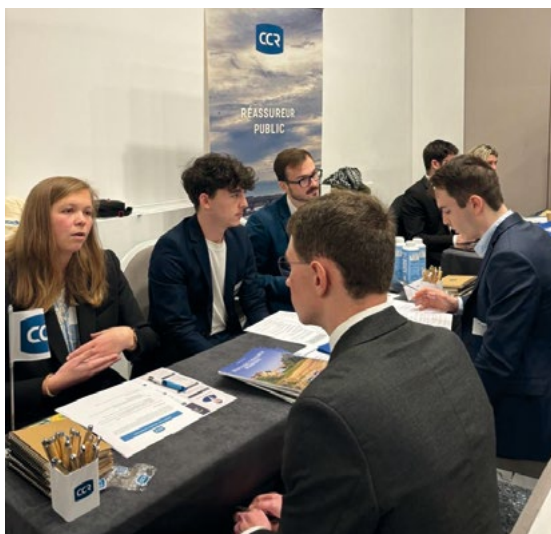
Solde de la Taxe
d'Apprentissage :

70 %

versé aux écoles
qui accueillent des étudiants
en situation de handicap...

...et **30 %**

pour les écoles
de la seconde chance.



se positionne comme un acteur engagé dans le développement des jeunes talents. CCR a créé un écosystème où la formation et l'expérience se conjuguent pour façonner les leaders de demain. En 2023, 19 alternants étaient présents dans plusieurs directions de l'entreprise comme l'informatique, la comptabilité ou les ressources humaines. CCR a fidélisé certains alternants par un passage en CDD ou CDI (3 en CDI et 2 en CDD) dans les domaines de la data science, de la comptabilité, de l'évènementiel, du marketing digital ou de la gestion immobilière.

En 2024, CCR souhaite continuer à développer une politique forte en faveur de l'alternance afin d'accompagner les jeunes talents dans leur cursus d'apprentissage. Cela se traduira par le développement de partenariats avec les écoles afin de construire et de structurer une relation école-entreprise : il s'agit de valoriser les cursus de nos alternants et leurs projets d'études.



CCR MÉCÈNE ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL



Polar POD, expédition océanographique internationale

CCR poursuit son mécénat avec [Polar POD](#), l'expédition océanographique internationale lancée par Jean-Louis Etienne.

Entraîné par le courant circumpolaire, tel un satellite autour de l'Antarctique, le Polar POD permettra l'acquisition de données et d'observations sur le long terme qui seront transmises aux chercheurs, océanographes, climatologues et biologistes.

Le navire Persévérance construit pour accompagner l'expédition Polar POD a été inauguré en juin 2023.

Il a entamé sa navigation en Arctique durant laquelle il a débuté ses relevés scientifiques pour ensuite naviguer en Antarctique pour la saison d'hiver. Le lancement de la construction du Polar POD devrait débiter fin 2024.



L'Atelier Rodin, à la découverte de l'art

En 2023 [le Musée Rodin](#) a ouvert pour la deuxième année consécutive l'Atelier Rodin, un espace dédié à la découverte de l'art et de la sculpture par la pratique et le jeu, accessible à tous. L'Atelier Rodin invite les familles à explorer l'art de Rodin par la mobilisation de tous les sens, autant de propositions pour vivre une expérience complète et s'amuser au musée. Conçu dans une logique de projet durable, il a repris son activité dès le printemps 2023, enrichi de nouvelles propositions.

En 2023, une attention toute particulière a été accordée au développement de l'accueil des groupes scolaires, associatifs et centres de loisirs. Cette deuxième édition à laquelle le mécénat CCR a de nouveau contribué a réuni plus de 62 700 visiteurs.



Energy Observer, une Odyssée autour du monde

CCR est mécène [d'Energy Observer](#), le premier navire propulsé aux énergies renouvelables et à l'hydrogène. En 2023 le navire a poursuivi sa navigation pour la 6e année de son Odyssée autour du monde. Depuis son départ, Energy Observer a visité plus de 40 pays, parcouru plus de 60 000 milles nautiques, fait 84 escales et organisé 17 événements en déployant le village d'exposition destiné à sensibiliser tous les publics aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

En 2023, le navire a fait escale en Tanzanie, à Mayotte et Madagascar, en Afrique du Sud, en Namibie et à Fortaleza au Brésil. Cette halte sud-américaine, la 83e escale de son tour du monde a conclu sa seconde traversée transatlantique. Chacune des escales a été l'occasion de rencontres et de reportages dédiés à la transition énergétique.



CCR SOUTIENT SES COLLABORATEURS ENGAGÉS



Fier de l'engagement de ses collaborateurs, CCR apporte chaque année depuis 2016 son soutien financier aux associations et aux organismes pour lesquelles ces derniers se mobilisent au quotidien. Ainsi, en plus de 25 ans, CCR et ses collaborateurs ont apporté leur soutien à plus de 60 associations.

Le mécénat CCR s'est construit en respectant deux grands principes : les actions à mener ne doivent pas être liées à l'activité commerciale de l'entreprise et doivent recueillir l'adhésion des collaborateurs et des membres de la Commission mécénat. Chaque année, les collaborateurs de CCR peuvent solliciter un soutien financier pour des actions ou des projets qui leur tiennent à cœur dans un domaine humanitaire, social ou environnemental.

Un appel à candidature est adressé aux collaborateurs au moins un mois avant la réunion de la Commission mécénat, qui se réunit afin d'examiner les demandes de subventions relatives à l'année en cours. La Commission mécénat est composée de représentants élus du personnel, d'administrateurs salariés, de représentants de la Direction Générale, de la Direction des Ressources Humaines et de la Communication. Les dossiers sont présentés et soutenus par les collaborateurs lors de la commission. Après discussion et votes des membres de la Commission, la répartition des subventions est présentée à la Direction Générale qui valide les propositions de la Commission.

Les projets soutenus par CCR en 2023

En 2023, la commission Mécénat humanitaire de CCR a permis la mise en valeurs de projets portés par quatre collaborateurs :



PERLS

PERLS a pour vocation de venir en aide aux enfants de milieux défavorisés en Asie. L'association participe à l'amélioration de leurs conditions de vie dans les orphelinats, le milieu hospitalier, l'école. PERLS concentre ses efforts pour soutenir deux orphelinats BE THO et Tuệ Min qui accueillent plus d'une centaine d'enfants au Viêt Nam. Elle s'implique activement dans leur quotidien, en leur apportant une aide matérielle et alimentaire.



ADADA

L'association a pour objectif de protéger les ânes, de développer des actions d'insertion autour de la cause animale et de participer au maintien de la biodiversité. Elle emploie des salariés en rupture avec le monde du travail. L'association intervient en maison de retraite et reçoit les enfants d'un centre aéré, des enfants handicapés ou présentant des troubles du comportement.



**« DEPUIS 1996,
CCR ET SES
COLLABORATEURS
ONT SOUTENU
PLUS DE 60
ASSOCIATIONS. »**



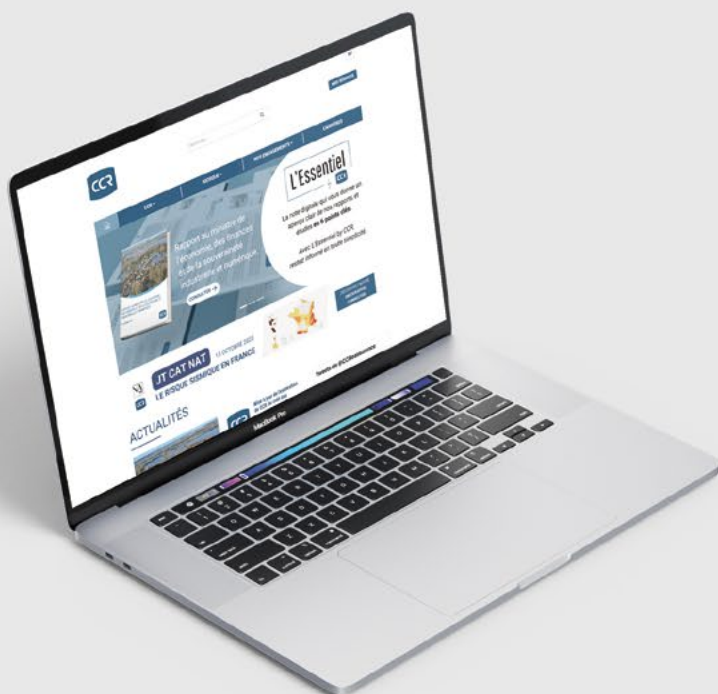
AHVEC

L'AHVEC a pour vocation de soutenir l'orphelinat professionnel "La Source" situé dans le village de Baleveng à l'ouest du Cameroun. L'aide apportée vise à favoriser l'éducation, la santé et la formation des enfants qui lui sont confiés mais également vers la population du territoire. L'objectif principal étant de permettre aux enfants d'acquérir une autonomie professionnelle et sociale.



Les Vertimbrés Scouts et Guides de France

Mado, Lucile, Sixtine, Joséphine, Paul, Eloi et Oscar composent depuis plusieurs années l'équipe des Vertimbrés, affiliée à la paroisse Sainte-Marie des Batignolles, dans le 17ème arrondissement de Paris, et à l'association des Scouts et Guides de France. Sensibles au séisme parvenu au Maroc en septembre 2023, les Vertimbrés ont pour projet de se rendre sur place pour participer à la construction et à la rénovation d'infrastructures rurales mais également à l'encadrement d'enfants de la région à l'aide d'ateliers et jeux pédagogiques.



CCR, réassureur public. Plus d'informations sur [ccr.fr](https://www.ccr.fr)
et sur catastrophes-naturelles.ccr.fr



Rapport d'activité édité par CCR - Mars 2024

ISSN 2801-6343

En couverture : Vue aérienne du village inondé de La Calotterie, et de ses environs, près de Neuville-sous-Montreuil, dans le Pas-de-Calais au nord de la France, le 17 novembre 2023.

Crédits photos : Géraldine Aresteanu - Benoît Billard - Arnaud Caillou/L'œil Témoin - AFP/ Charles Caby (Couverture, 06, 08-09, 4^e de couverture), Denis Charlet (04-05), Cedrick Isham Calvados (11), Xavier Leoty (38), Thibaud Moritz (07), Pascal Pochard-Casabianca (13, 28-29), Fred Tanneau (13), Nicolas Tucet (12) - AFP-AFPTV/ Anthony Brzeski (02-03, 32) - AFP Full Picture Agency/ JB Lacroix (42) - ©Musée Rodin (56) - Hans Lucas via AFP/ Romain Doucelin (10), Benoit Pavan (10) - ©Energy Observer Productions/ drone-fernando-de-noronha-agathe-roullin (44-45), Antoine Drancey (57) - Photothèque Polar Pod/ Francis Latreille (56-57) - Pixeden - Photothèque CCR - Droits réservés. **Rédaction :** Delphine Goater, Missive.

Conception, réalisation : **story-building.fr**

Ce rapport d'activité a été imprimé en France par HandiPRINT, une entreprise adaptée filiale du Groupe Lecaux imprimeur certifié PEFC et FSC, détenteur du label Imprim'vert et signataire de la Charte de la diversité.



17 novembre 2023 - Vue aérienne du village inondé de La Calotterie, et de ses environs, près de Neuville-sous-Montreuil, dans le Pas-de-Calais au nord de la France.

157, bd Haussmann - 75008 Paris - France - Tél. : +33 1 44 35 31 00

www.ccr.fr